REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU LITTORAL
****
DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME
****
COMMUNE DE NYANON

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
LITTORAL REGION
****
SANAGA MARITIME DIVISION
****
NYANON COUNCIL

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

RAPPORT D'ETUDE

Réalisé par : L'INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT AFRIQUE-CENTRALE (IPD-AC)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX 4
PRÉFACE 6
RESUMÉ EXÉCUTIF 8
INTRODUCTION GÉNÉRALE 10
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 11
I.1. CHAMP GEOGRAPHIQUE ET POPULATIONS CIBLES 11
I.2. PLAN DE SONDAGE 11
I.3. Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 13
I.4. I.4 COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES 14
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NYANON 16
II.1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE 16
II.1.1 LOCALISATION DE LA COMMUNE 16
II.1.2 MILIEU BIOPHYSIQUE 18
II.1.2.1. Les sols 18
II.1.2.2. L'hydrographie 18
II.1.2.3. Le climat 18
II.1.2.4. Le relief 18
II.1.2.5. La flore 18
II.1.2.6. La faune 18
II.1.3 MILIEU HUMAIN 19
II.1.3.1. Histoire de la Commune 19
II.1.3.2. Démographie 19
II.1.3.3. Principales activités économiques 19
II.2. OFFRE PUBLIQUE DE BIENS ET SERVICES EN CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION 20
II.3. ANALYSE DE L'OFFRE DANS LES QUATRE SECTEURS CIBLES 20
II.3.1.1. Secteur de l'approvisionnement en eau 20
II.3.1.2. Secteur santé 21
II.3.2 SECTEUR DE L'ÉDUCATION 22
II.3.3 SECTEUR DES SERVICES COMMUNAUX 22
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 24
III.1. DESCRIPTION DE LA POPULATION ENQUETEE 24
III.2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE 25
III.2.1 UTILISATION DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE 25
III.2.2 ACCESSIBILITE DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE 27
III.2.3 ENTRETIENS ET MAINTENANCE DE POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE 29
III.2.4 CARACTERISATION DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE 32

III.2.5 SATISFACTION DES BESOINS EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS LA COMMUNE 33
III.2.6 ACTIONS ENVISAGEES EN VUE DE L'AMELIORATION DU SERVICE RENDU EN EAU POTABLE 35
III.3. SECTEUR SANITAIRE 36
III.3.1 UTILISATION DES FORMATIONS SANITAIRES DANS LA COMMUNE 36
III.3.2 CARACTERISTIQUE DU PETIT MATERIEL UTILISE DANS LES FORMATIONS SANITAIRES 39
III.3.3 FINANCEMENT DES SOINS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES 40
III.3.4 APPRECIATION DU SERVICE RENDU DANS LES FORMATIONS SANITAIRES 41
III.3.5 ACTIONS ENVISAGEES EN VUE DE L'AMELIORATION DU SERVICE EN SOINS DE SANTE 42
III.4. SERVICES DE L'EDUCATION 43
III.4.1 FREQUENTATION SCOLAIRE DANS LA COMMUNE 43
III.4.2 ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DANS LA COMMUNE 45
III.4.3 CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE 46
III.4.4 COUT DE L'EDUCATION ET GESTION DES OUVRAGES DE L'ECOLE 49
III.4.5 APPRECIATION DU SERVICE DE L'EDUCATION PAR CYCLE 50
III.4.6 ACTIONS ENVISAGEES EN VUE DE L'AMELIORATIONS DU SERVICE DE L'EDUCATION 52
III.5. FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX 54
III.5.1 CARACTERISTIQUE DE LA FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX 54
III.5.2 CONTRAINTES DANS LA FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX 55
III.5.3 PROMOTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LA COMMUNE 56
III.5.4 APPRECIATION DES SERVICES COMMUNAUX 57
III.5.5 ACTIONS ENVISAGEES EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES COMMUNAUX 58
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 60
IV.1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION PARTICIPATIF POUR LA CONDUITE DES CHANGEMENTS 60
IV.1.1 COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI – EVALUATION PARTICIPATIF 60
IV.1.2 ATTRIBUTION DU COMITE DE SUIVI – EVALUATION PARTICIPATIF 61
IV.1.3 COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI – EVALUATION PARTICIPATIF 62
IV.2. PLAN D'ACTION DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 63
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 69
ANNEXES 69

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Nyanon 15

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune..... 21

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune..... 21

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation..... 22

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux 23

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe..... 24

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge..... 25

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique..... 27

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée..... 28

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages..... 29

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 29

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau..... 30

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau..... 31

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES..... 31

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source..... 32

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 33

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 34

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 34

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable..... 35

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable 35

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 37

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé..... 37

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins..... 37

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 38

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention de soins 39

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 40

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 41

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour

les soins 41

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 42

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 43

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 44

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 44

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 45

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 46

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 47

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence 48

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 49

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 50

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 51

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; 52

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; 53

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 54

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal 55

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 56

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 56

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 57

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 58

PRÉFACE

Créée 1993 par décret N° 23/321 du 25 Novembre 1993 la Commune de NYANON est située dans la Région du Littoral à son extrémité Ouest, Département de la Sanaga-Maritime. Le premier Conseil Municipal est élu et prend ses fonctions en 1996. Les populations de cette Communes se concentrent dans 47 villages. Elle compte près de 3839 habitants. Dès sa genèse, la Commune de NYANON s'est focalisée sur des enjeux de développement des plus importants. Dans ce contexte, l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation qui sont des objectifs qui se retrouvent en bonne place dans les OMD puis dans les ODD actuellement demeurent toujours des préoccupations majeures. La réforme sur la décentralisation élargie de fait sa marge de manœuvre à travers une bonne canalisation des fonds publics aux fins d'étoffer le tissu des infrastructures sociales. Les différents élus qui se sont succédé à la tête de cette institution ont œuvré pour un rapprochement des populations vers des infrastructures hydrauliques, sanitaires et éducationnelles tout en respectant les normes sectorielles. La priorité a toujours été d'orienter les financements publics vers la réalisation des projets retenus dans les PCD, identifiés de manière participative. En outre, ce Programme renforce constamment les capacités des agents communaux afin d'améliorer leur qualité de service. A la date d'aujourd'hui, la Commune de NYANON compte plusieurs infrastructures qui permettent à la population d'accéder à l'eau potable. Il se compte :

- 12 forages équipés de pompes à motricité humaine
- 09 puits d'eau aménagés équipés de pompes à motricité humaine
- 03 adductions d'eau non fonctionnelles

Pour l'accès à la santé de la population locale, on dénombre des CSI (07) ,02 Centre de santé confessionnel à Log-Bikoy et à Song-Mbog ; 01 Centre de santé privé à Nyaho et CMA (01). Dans le secteur de l'éducation, les établissements scolaires et d'enseignement secondaires se répartissent ainsi qu'il suit :

- 14 écoles maternelles dont 09 publiques (03 non fonctionnelles), 02 privées confessionnelles (catholique) et 02 privées laïques ;
- 34 écoles primaires dont 30 publiques, 02 privées confessionnelles et 02 privées laïques.
- 03 Lycées d'enseignement général
- 01 Lycée technique
- 03 Collèges d'enseignement secondaire (CES)
- 01 Collèges d'enseignement technique industriel et commercial (CETIC)
- 02 Collège privé confessionnel

L'Institution Communale offre des services sociaux en matière d'état civil qui bénéficie à toute sa communauté. Il s'agit de l'établissement des actes de naissances, de mariage et de décès. Depuis toujours, la Commune se soucie de l'augmentation quantitative et qualitative des infrastructures notamment hydrauliques, éducationnelles, sanitaires et également améliore sans cesse la qualité de ses services notamment en matière d'état civil.

La logique voudrait que les bénéficiaires de ses multiples services d'eux-mêmes, s'expriment sur leur état, la qualité de l'offre en service qu'elles rendent. Cette appréciation citoyenne reste également valable en ce qui concerne les services offerts par la Commune. C'est pour cette raison que l'action du SCORECARD, qui est une enquête qui vise à recueillir le point du vue citoyen par rapport aux investissements publics demeure légitime. Par cette démarche, une trame d'enquête conduirait à recueillir les avis des différents ménages qui ont été répertoriés pour cette enquête. La Commune par la voix du Maire, approuve entièrement. Ainsi la Communauté de NYANON est entièrement invité à adhérer à cette démarche et à faciliter le déroulement des enquêtes au sein des ménages.

Le Maire de Nyanon

RESUMÉ EXÉCUTIF

Dans l'optique de permettre à la population d'apprécier les actions de l'État au sein des communes, le PNDP, outil mis en place par le Gouvernement en 2004 pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de la décentralisation, s'est donné de mener une enquête de perception des services fournis par l'État dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. L'objectif étant de capter auprès des populations, leurs perceptions de la satisfaction de l'offre des services publics dans les secteurs ciblés, notamment l'eau potable, l'éducation, la santé et le service communal.

En effet, au cours des deux phases précédentes de ce programme, et dans le cadre de sa mission, le PNDP a réalisé dans 163 communes, le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Celui-ci s'est basé d'une part sur l'opération d'enquête auprès des ménages pour capter la perception des populations sur l'offre de services publics dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et du service communal ; et d'autre part sur la dissémination de résultats afin d'opérer des changements significatifs relatifs à la qualité des services communaux.

Tenant compte des leçons tirées des expériences antérieures, le PNDP a jugé utile de l'étendre à toutes les communes. Aussi, il a été retenu, dans la phase III du programme, de réaliser dans 160 communes une enquête auprès des ménages pour permettre aux populations de porter une appréciation sur l'offre des services publics.

Pour la fiabilité des résultats de l'enquête inscrite dans cette perspective, le PNDP s'est appuyé fortement sur l'expertise technique de l'INS qui a planifié le sondage, selon les bases et la méthodologie scientifiques, et aussi réalisé le traitement des données collectées sur le terrain.

Dans sa phase opérationnelle, l'enquête commandée par le PNDP dans la commune de NYANON a été menée par l'IPD-AC. Cette commune fait partie des 6 communes retenues dans le lot affecté à l'IPD-AC dans le Littoral, et pour lesquelles les résultats issus de l'enquête seront destinés à être capitalisés pour améliorer l'action publique en vue d'une meilleure perception de celle-ci par les populations.

De l'analyse des données collectées sur le terrain, il en ressort que :

- pour ce qui concerne le secteur de l'eau potable, la plupart des ménages ne sont pas satisfaits du système d'approvisionnement en eau. Ils estiment notamment que l'eau est de mauvaise qualité, les points d'eau sont insuffisants, et ceux qui existent sont éloignés et

mal gérés ;

- dans le secteur de la santé, le niveau d'insatisfaction est important ; cela s'explique par l'absence du personnel, et l'insuffisance de médicaments dans les formations sanitaires existantes, l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité des services offerts, l'insuffisance et la mauvaise qualité des équipements et même le coût élevé de l'accès aux soins de santé;

- concernant le secteur de l'éducation, plusieurs problème majeur ont été relevés notamment : la redynamisation de l'APEE, l'assiduité des enseignant dans les salles de classe, la réduction du coût de la scolarité, etc..

- S'agissant des services communaux, plus de la moitié des ménages enquêtés est insatisfaits. Ils évoquent comme raisons de leur insatisfaction, la méconnaissance des actions menées par la commune, la non-information des populations de la gestion communale, et quelques lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers.

En définitive, pour améliorer la perception de l'action publique dans la commune de NYANON, l'institution communale devra améliorer le dispositif de maintenance et de gestion des infrastructures existantes et impliquer davantage les populations dans les prises de décision

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La réforme sur la décentralisation au Cameroun permet aux Communes de jouer un rôle primordial en matière de développement (cf. loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes). Elle leur donne l'opportunité d'assumer le développement de leur essor territorial. Dans ce contexte, l'Etat central leur transfert des compétences et des ressources telles que le prévoit les textes liés à cette réforme. Le Programme National de développement Participatif (PNDP) organe de développement mis en place par l'Etat Camerounais, apporte un appui à ces institutions afin de mieux jouer leur rôle. Il fournit un appui technique et financier dans l'élaboration des PCD, dans le financement des projets tirés des PCD. Il renforce les capacités des agents communaux afin d'améliorer les performances de leurs services. Dans ce schéma, les Investissements au sein des Communes tiennent compte des priorités que ces dernières se sont fixées au sein de leur Plan de Développement. Ces investissements proviennent des BIP des fonds propres des Communes et des partenaires de Développement.

L'accompagnement du PNDP au profit des Communes en matière de décentralisation date de 2004. Depuis, les Communes réalisent de projets tirés des PCD grâces à multiples sources de financement. Néanmoins, ces projets ne subissent en retour d'études pouvant quantifier le niveau de satisfaction des bénéficiaires. La question de savoir est-ce que ces investissements apportent satisfaction aux populations cibles se pose entièrement. Elle soulève l'idée d'un contrôle citoyen. Dorénavant, les investissements publics requièrent un regard objectif des bénéficiaires. Depuis 2012, le PNDP a mené à titre pilote le SCORECARD auprès de 10 Communes. Une première vague avait concerné 153 Communes. La dernière vague qui est en cours concerne 160 Communes. Cette enquête se rapporte à l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et aux services communaux**.**

Ce rapport présente les acquis des enquêtes SCORECARD menées dans la Commune de NYANON. La sélection de l'OSC qui a été contractualisé pour cette étude a démarré depuis 2021. Les enquêtes ont véritablement démarré sur le terrain en début juin. Cette enquête a été clôturée le 25 juin. Ce travail d'enquête a été supervisé par le PNDP et l'INS qui ont été d'un grand apport du point de vue technique et managérial.

Ce document s'articule autour de huit (08) parties :

1. Le Préface
2. Le Résumé exécutif
3. L'introduction générale
4. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de NYANON
5. Principaux constats relevés dans les secteurs cibles
6. Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique
7. Conclusion et principales recommandations
8. Annexes

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1. CHAMP GEOGRAPHIQUE ET POPULATIONS CIBLES

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 47 villages de la commune de Nyanon. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2. PLAN DE SONDAGE

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 314 ménages dans la Commune de Nyanon. Cette enquête s'appuie sur 14 grappes grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages au moins ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(ii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3. ELABORATION DES DOCUMENTS DE BASE ET DES QUESTIONNAIRES DE L'ENQUETE

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation

de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4. I.4 COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 02 au 25 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Nyanon

N°	Grappe	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1799	**24**		**1**		
2	1800	**28**	**1**			
3	**1801**	**27**				
4	**1802**	**19**				
5	**1803**	**19**	**1**			
6	**1804**	**18**				
7	1805	**16**		**1**		
8	**1806**	**19**	**1**			
9	1807	**24**				
10	1808	**19**			**1**	
11	**1809**	**19**	**1**			
12	**1810**	**30**				
13	**1811**	**29**				
14	**1812**	**25**				
Total		**316**	**4**			

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition l'IPD-AC, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NYANON

II.1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Nous présenterons dans partie la commune de NYANON notamment sa localisation, son milieu biophysique, son milieu humain et son milieu socioéconomique.

II.1.1 LOCALISATION DE LA COMMUNE

La Commune de Nyanon est l'une des neuf (09) Communes que compte le département de la Sanaga Maritime. Elle est située entre le 10ème et le 12ème degré de longitude est dans la partie nord du département de la Sanaga Maritime, région du Littoral. Elle est limitée :

- ✓ Au Nord, par l'arrondissement de Ndom dans le même département ;
- ✓ Au Sud par l'arrondissement de Bot-Makak dans département du Nyong et Kéllé, dont le fleuve Sanaga constitue la limite naturelle ;
- ✓ A l'Est par l'arrondissement de Bokito dans le département du Mbam et Inoubou, dont la rivière Liwa constitue la limite naturelle ;
- ✓ A l'Ouest par les arrondissements de Massok et Ngambe dont la rivière Djouel constitue également la limite naturelle.

La ville de Nyanon est située à environ 170 Km d'Edéa, chef-lieu du département de la Sanaga Maritime.

Figure 1 : Carte de la commune de Nyanon

Souce : PCD de Nyanon, 2012

II.1.2 MILIEU BIOPHYSIQUE

Le climat de la Commune de Nyanon est équatorial de type guinéen caractérisé par quatre (04) saisons, à savoir :

- ✓ Une grande saison des pluies (septembre – novembre) ;
- ✓ Une grande saison sèche (décembre – février) ;
- ✓ Une petite saison de pluies (mars – mai) ;
- ✓ Une petite saison sèche (juin – août).

Les précipitations annuelles varient entre 1600 mm et 1800 mm. La température moyenne annuelle quant à elle est de 25°C.

II.1.2.1. Les sols

Les sols sont ferralitiques de type sablo-argileux et latéritique de couleur brun-jaunâtre à brun vif. La Commune de Nyanon est caractérisée par un relief doux à l'Est et constitué de collines et des vallées avec des rochers dans les autres parties du territoire. Les rochers les plus importants sont : NGOGLITUBA, SONG KONE, INOUT NZOGPA, KIKANE, NTOY, ONG BAKEMBE, NKOHOM. Ces rochers constituent de véritables sites touristiques.

II.1.2.2. L'hydrographie

Le fleuve Sanaga constitue le principal cours d'eau de la Commune. En plus, Nyanon est arrosée par de nombreuses rivières dont les principales sont : Djouel, Louwa, Ndebi, Dougue, Ngola, Nloume pour ne citer que celles-là.

II.1.2.3. Le climat

Nyanon a un climat de type équatorial avec quatre saisons dont deux saisons sèches et deux saisons de pluies.

II.1.2.4. Le relief

Le relief de Nyanon est varié. Dans le canton Bati ce sont les plaines alors que dans les cantons Basso'o et Rive Gauche de la Njuel, le relief est assez accidenté et comporte plusieurs collines.

II.1.2.5. La flore

La végétation de Nyanon est dense. La forêt couvre entièrement le canton de la rive gauche de la Djouel et une partie du canton Basso. La savane herbeuse couvre le canton Bati.
Elle est dominée par de vastes exploitations individuelles de cacaoyères et de quelques palmeraies. Cependant, on rencontre des galeries forestières le long des cours d'eau.

II.1.2.6. La faune

Elle est constituée d'animaux tels que les lièvres, les chats-tigres, les porcs-épics, les hérissons, les singes, les biches, les vipères, les rats de Gambie, les varans… La pêche qui se fait

principalement dans la Sanaga et la Djouel permet de capturer une gamme assez variée de poissons, des crevettes et des crabes

II.1.3 MILIEU HUMAIN

II.1.3.1. Histoire de la Commune

Nyanon vient du mot Nyinuon qui signifie famille d'oiseaux, symbole de la paix, de spiritualité, un messager entre Dieu et les hommes. Le nom Nyanon est donné à la localité en 1890 lors de la constitution des chefferies traditionnelles par un traducteur qui prononça avec un accent Bassa « Nyanon » au lieu de « Nyinuon». L'histoire moderne de cette Commune commence en 1953 avec l'inauguration du pont de Kikot sur la Sanaga par les colons français. Ensuite en 1957 avec la création de la brigade de gendarmerie de Nyanon par l'armée française.

34 ans plus tard, Nyanon devient une unité administrative par la création du conseil municipal ; ensuite district en 1992. Ce n'est qu'en 1993 par le décret N° 23 /321 du 25 novembre que Nyanon devient une Commune rurale. Ce n'est qu'en 1996 que le premier conseil municipal est élu.

Depuis sa création, la Commune de Nyanon a été dirigée par deux exécutifs communaux selon l'ordre chronologique suivant :

- ✓ Le mandat du premier exécutif allait de 1996 à 2007. Il avait à sa tête M. BANNLONG Polycarpe comme premier Maire de la Commune rurale de Nyanon ;
- ✓ Le mandat du deuxième exécutif est en cours depuis 2007. Il est dirigé par Me NGIMBIS Anatole, comme deuxième Maire dans l'histoire de la Commune de Nyanon.
- ✓ La Commune compte de nos jours quarante sept (47) villages qui sont les chefferies de 3ème degré et trois (03) chefferies de 2ème dégré.

II.1.3.2. Démographie

La Commune de Nyanon couvre une superficie de 598 km² pour une population totale de 21 094 habitants disséminés dans 47 villages et dans les 05 quartiers de l'espace urbain des trois cantons Bati, Basso et de la rive gauche de la Djouel.

La densité moyenne de population est de 30,5 habts/Km², contre 37,5 habts /Km² pour l'ensemble du Cameroun.

II.1.3.3. Principales activités économiques

Les activités économiques tournent autour de plusieurs secteurs. On peut citer entre autres :

- ✓ L'agriculture qui est dominée par la cacaoculture. Les autres spéculations se pratiquent selon un système de subsistance (Bannane, patate, macabo, manioc, etc.).
- ✓ L'élevage est très peu développé. Il existe des petits élevages traditionnels de volaille et de porcins.

- ✓ Le commerce tourne autour des produits de première nécessité manufacturés. Il se fait dans plusieurs boutiques, dans des débits de boisson et même dans les domiciles.
- ✓ Les activités informelles sont très développées : call box, braiseuses de poisson, vendeurs ambulants … Il existe également un commerce de carburant très développé à cause de l'absence d'une station service.
- ✓ Les activités de transport se déroulent dans l'informel. A l'intérieur de la ville le transport est assuré par les motos, et le transport interurbain (Communes environnantes, grands centres urbains, …) par quelques voitures en mauvais état.
- ✓ Les services intègrent :
  - Un (01) établissement de microfinance
  - Deux (02) auberges
  - Quelques établissements de bureautique

II.2. OFFRE PUBLIQUE DE BIENS ET SERVICES EN CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION

Sous l'égide des lois de décentralisation de 2004, de nombreuses compétences étaient transférées aux Communes et aux Régions, dans les domaines du développement économique, sanitaire, social, éducatif, sportif et culturel.

Outre les compétences transférées par les lois de 2004 reprises par le Code, sept (07) nouvelles compétences ont été transférées aux Communes, il s'agit :

- de la précollecte et de la gestion au niveau local des ordures ménagères ;
- du recrutement et de la gestion du personnel médical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- du recrutement et de la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint dans les écoles maternelles et primaires, ainsi que les établissements pré scolaires ; Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

II.3. ANALYSE DE L'OFFRE DANS LES QUATRE SECTEURS CIBLES

Dans cette section, nous allons analyser les données de quatre secteurs notamment l'eau, l'éducation, la santé et les services communaux.

II.3.1.1. Secteur de l'approvisionnement en eau

Dans cette sous-section, nous allons présenter les services offerts par la Commune dans le domaine hydraulique.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	15	13	06	01
Puits avec pompe électrique	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	35	20	15	05
Forage avec pompe électrique	00	00	00	00
Borne-fontaine	00	00	00	00
Source	30	30	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	05	02	01	00
Total	85	65	22	06

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

II.3.1.2. Secteur santé

Dans cette sous-section, nous allons présenter les services offerts par la Commune dans le domaine de la santé.

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	14	10	00	Oui				X	X
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	Non					
Hôpital de district	01	01	01	Oui		X			
Hôpital régional	00	00	00	Non					
Hôpital de référence									
Formation sanitaire privée	00	00	00	Non					
Autres (à préciser) _____	00	00	00						
Total	**15**	**11**	**01**						

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon 2022

D'après le tableau 2.2, il existerait dans la Commune de Nyanon, 1 hôpital de district disposant d'un COSA et d'un COGES fonctionnel. De même, il y aurait 14 centres de santé intégrées, dont

10 seul serait fonctionnel et disposerait aussi d'un COSA fonctionnel. Par ailleurs, il n'existerait pas d'hôpital régional, ni d'hôpital de référence, ni Centre Médical d'Arrondissement encore moins une formation sanitaire privée.

II.3.2 SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Nous allons faire un état des lieux des services de l'éducation dans la Commune de Nyanon.

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	14	09	00	09	14
	Privé laïc		02	00	02	
	Privé confessionnel		02	00	02	
	Ecole de parents	08	08	00	06	
Primaire	Public	34	30	00	29	34
	Privé laïc		1	00	02	
	Privé confessionnel		1	00	02	
	Ecole de parents	00	0	00	01	
Secondaire 1er cycle	Public	-	-	-	-	-
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	-	-	-	-
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Secondaire 2ème cycle	Public	-	-	-	-	-
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	-	-	-	-
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Total		56	53	00	53	48

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 2.3 montre que 14 écoles maternelles, 08 Ecoles de parents et 34 écoles primaires seraient prévues par la carte scolaire dans la Commune.

Sur les 14 écoles maternelles que compterait la commune, 13 seraient opérationnelles avec une APEE fonctionnelle dans l'ordre d'enseignement privé, alors que parmi les 34 écoles primaires, 30 relèvent du public, 01 du privé laïc et 01 du privé confessionnel.

II.3.3 SECTEUR DES SERVICES COMMUNAUX

Dans cette section, nous allons présenter l'inventaire des services communaux offerts dans la

Commune.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	**Disponibilité du service**	**Délai en jours pour l'obtention du service**
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	Non
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	Non
Aménagement des voiries	Oui	Non
Gestion des déchets / Assainissement	Non	Non
Légalisation des documents	Oui	Non
Authentification des documents	Oui	Non
Hygiène et salubrité	Non	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Non	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Non	
Autres (à préciser) _____	Non	

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Le présent chapitre met en exergue les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux. Il est subdivisé en cinq (05) grandes parties : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, le service de santé, le service de l'éducation, et la fourniture des serices communaux.

III.1. DESCRIPTION DE LA POPULATION ENQUETEE

La population enquêtée est constituée des chefs des ménages. Toutefois, en cas d'absence de ce dernier, le questionnaire pouvait être adressé à son (sa) conjoint(e) ou à tout autre répondant vivant dans le ménage et capable de fournir les informations sollicitées. Le Tableau 3.1 présente la répartition en pourcentage des répondants selon le lien de parenté avec le chef de ménage.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

Strate de résidence	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Rurale	65,8	8,1	11,0	3,2	5,8	6,1	100,0
Total	65,8	8,1	11,0	3,2	5,8	6,1	100,0

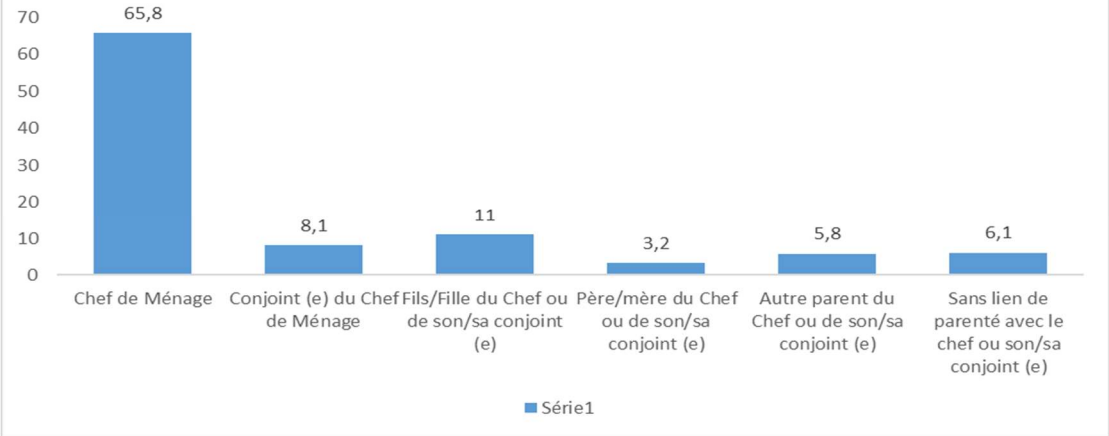

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après le Tableau 3.1, la majorité des répondants seraient des chefs de ménages. En effet, 65,8%

de répondants seraient des chefs de ménage et 11% seraient les fils/fille du chef de ménage ou de son/sa conjoint (e). Nous notons un faible pourcentage de ménages représenté par le père/mère du chef de ménage soit 3,2%

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Rurale		
	Sexe de l'enquêté		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	1,4	7,2	3,2
[20 - 35[	16	24,7	18,7
[35 - 50[	29,1	22,7	27,1
Plus de 50 ans	53,5	45,4	51
Total	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

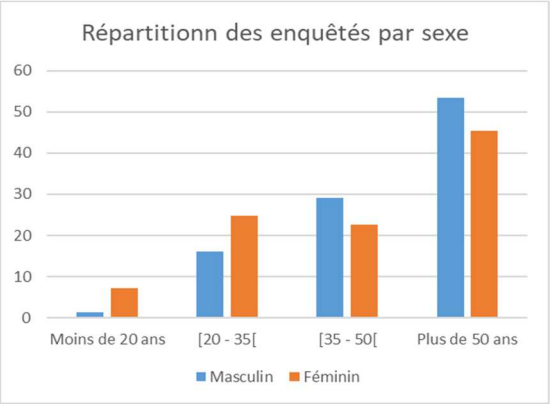

Il ressort de ce tableau que tous les ménages enquêtés sont de la zone rurale. La majorité des personnes enquêtées ont plus de 50 ans soit 53,5% de sexe masculin et 45,4% de sexe féminin. Par ailleurs, on observe une faible proportion des enquêtés de moins de 20 ans.

III.2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Dans cette partie, nous présenterons les opinions des ménages par rapport aux services publics offerts dans le domaine de l'eau potable.

III.2.1 UTILISATION DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE

Cette section traite de la disponibilité et de l'utilisation des services de l'eau potable dans la commune de Nyanon.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Strate de résidence	Type de point d'eau disponible dans le village / Quartier											
	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Rurale	54,5	,0	13,5	40,3	1,3	,3	41,6	,3	,6	,0	18,4	,6
Total	54,5	,0	13,5	40,3	1,3	,3	41,6	,3	,6	,0	18,4	,6

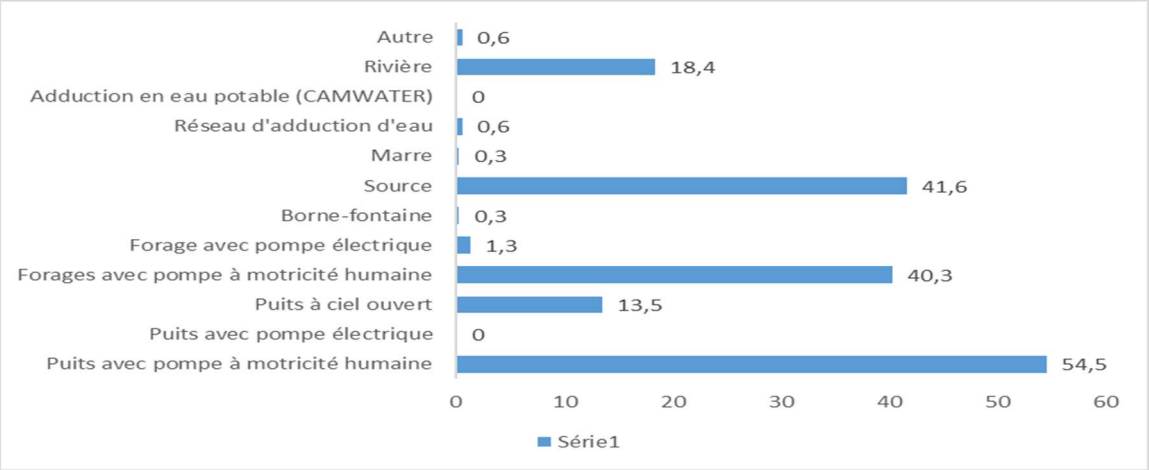

Source : Enquête CCAP2, commune de Nyanon 2022

Le tableau 3.3 présente la répartition des ménages en fonction du type d'approvisionnement en eau. Il en ressort globalement que les ménages s'approvisionnent en eau à travers les puits avec pompe à motricité humaine (54,5%), les sources (41,6%) et les forages avec pompe à motricité humaine (40,3%). Aucun point d'adduction d'eau potable (CAMWATER) n'est disponible.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau						
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Total
Rurale	89	48,6	0,7	0,7	28,3	17,4	4,3	100
Total	89	48,6	0,7	0,7	28,3	17,4	4,3	100

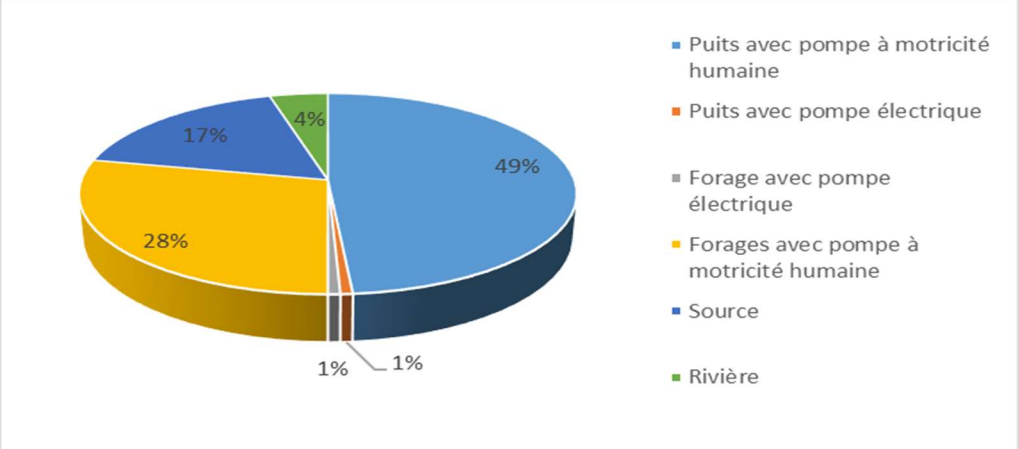

Source : Enquête CCAP2, commune de Nyanon 2022

Sur l'ensemble des ménages enquêtés, 89% utilisent une source publique d'approvisionnement en eau. Les principales sources d'approvisionnement en eau identifiées sont : puits avec pompe à motricité humaine (48,6%), Forages avec pompe à motricité humaine (28,5%) et source (17,4%). Les sources d'approvisionnement en eau les moins utilisées sont :Puits avec pompe électrique (0,7%), Forage avec pompe électrique (0,7%) et Rivière (4,3%).

III.2.2 ACCESSIBILITE DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE

L'accès à l'eau est un droit essentiel pour l'humanité. Dans le monde entier et plus précisément en Afrique subsaharienne, les personnes en sont encore privées. Le défi de l'accès à l'eau potable, demeure un objectif primordial pour la politique nationale de l'eau Cameroun. Cet accès à l'eau peut-être apprécier par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir.

Dans la commune de Nyanon, les tableaux 3.5 et 3.6 présentent les informations sur l'accessibilité des points d'eau.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée						
			Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Total
Rurale	75,8	81	48,2	0,8	0,8	26,7	19,1	4,4	100
Total	75,8	81	48,2	0,8	0,8	26,7	19,1	4,4	100

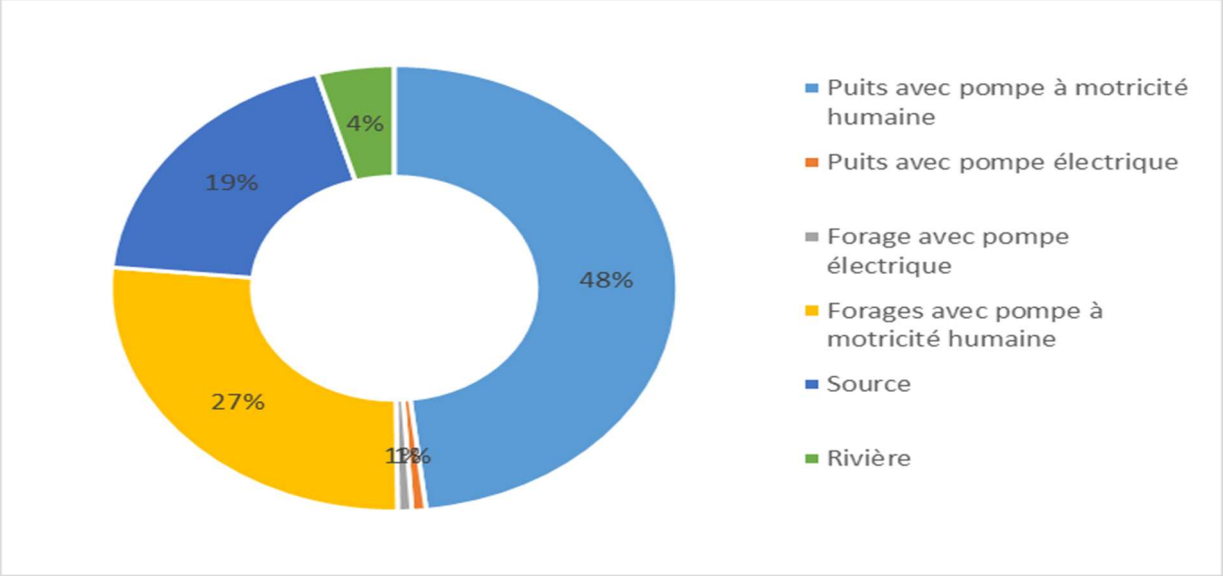

Source : Enquête CCAP2, commune de Nyanon 2022

D'une manière générale, sur 75,8% des ménages **ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année** et 81% **de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée**, la majorité (48,2%) utilisent les puits avec pompe à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée. Une faible proportion utilise les puits avec pompe électrique et les forage avec pompe électrique (0,8%).

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Rurale	28,0	16,0	68,0	16,0	100,0
Total	28,0	16,0	68,0	16,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après le Tableau 3.6, la proportion de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau est de 28%. La plupart (68%) de ceux-ci déclare que la principale source d'approvisionnement en eau est disponible deux fois.

III.2.3 ENTRETIENS ET MAINTENANCE DE POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE

L'entretien et la maintenance des points d'eau jouent un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Les tableaux 3.7 à 3.10 ci-dessous en présentent la situation au niveau de la commune.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	Entre une semaine	Entre un mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total

	panne au cours des 6 derniers mois		et un mois	exclu et trois mois			
Rurale	10,1	17,9	32,1	21,4	14,3	14,3	100,0
Total	10,1	17,9	32,1	21,4	14,3	14,3	100,0

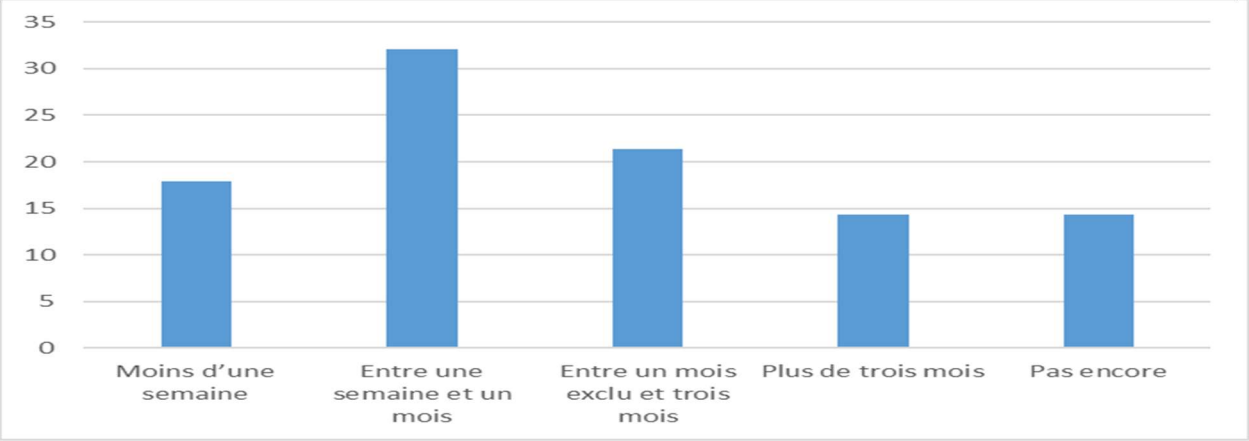

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après le Tableau 3.7, la proportion de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois est de 10,1%. La plupart (32,1%) de ceux-ci déclare que le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau est entre une semaine et un mois. Une faible majorité (21,4%) déclare que ce temps est compris entre un mois exclu et trois mois.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Strate de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/ quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Rurale	2,9	,4	,7	2,2	1,8	,0	3,6
Total	2,9	,4	,7	2,2	1,8	,0	3,6

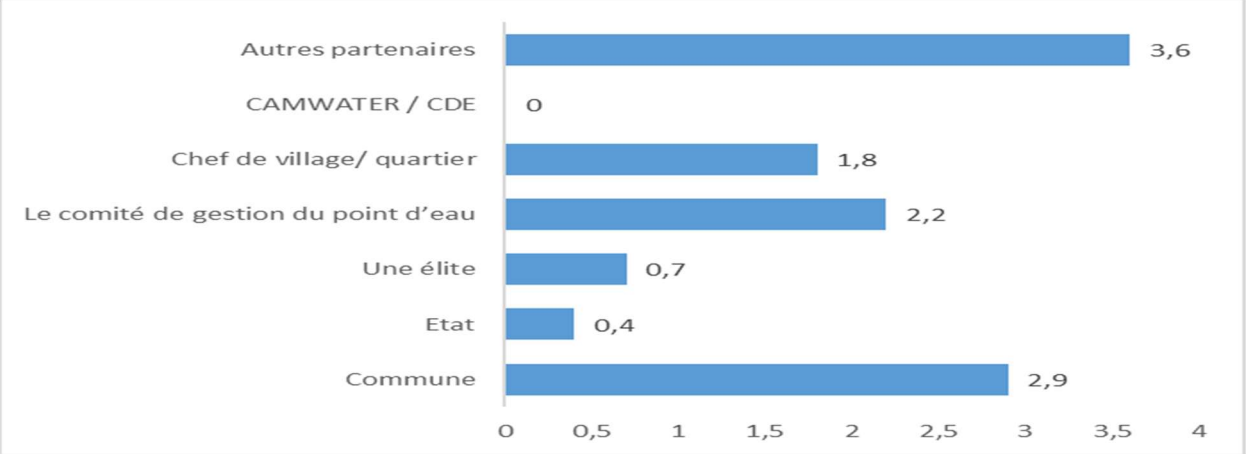

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Selon le Tableau 3.8, la majorité des ménages déclare que la remise en service du principal type de point d'eau est effectuée par les autre partenaire de la commune ; suivi de la commune elle-même.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Strate de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Rurale	14,90	6,90	,0	80,10	14,90
Total	14,90	6,90	,0	80,10	14,90

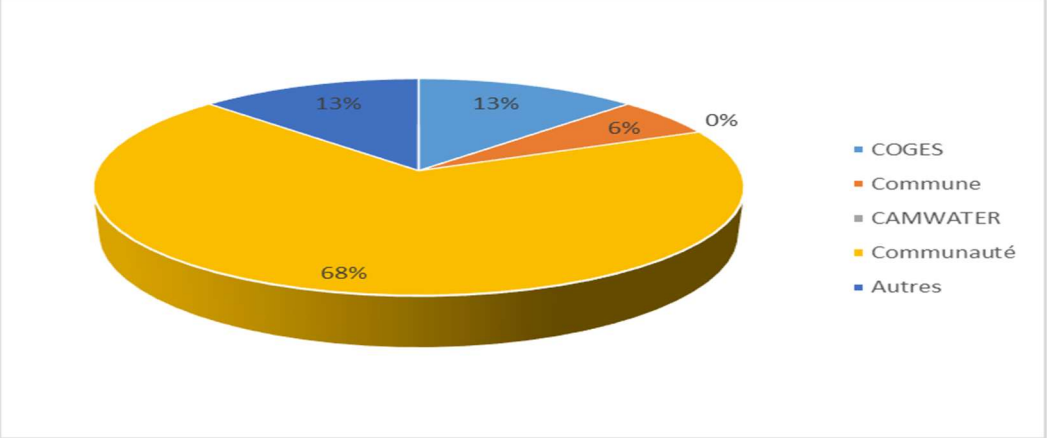

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Il ressort du Tableau 3.9 que la communauté intervient en majorité (80,1%) dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau. Peu sont les enquêtes qui estiment que la commune intervient (6,9%).

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES				
				Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Rural	9,4	3866650,0	53,8	19,2	7,7	7,7	65,4	100,0
Total	9,4	3866650,0	53,8	19,2	7,7	7,7	65,4	100,0

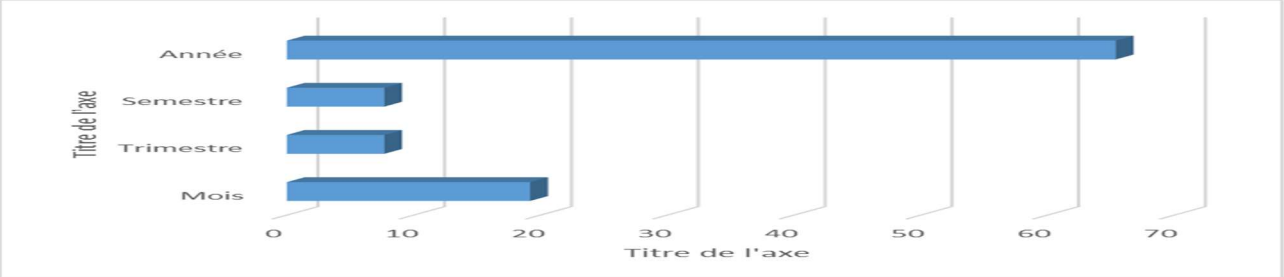

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après le tableau 3.10, le revenu moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES est de 3.866.650 FCFA. La proportion des ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES est de 9,4% et 53,8% trouve élevé le montant de la contribution.

Par ailleurs, la majorité des ménages contribue annuellement au fonctionnement de la COGES (65,4%).

III.2.4 CARACTERISATION DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE

Cette section traite de l'accessibilité et de la qualité de l'eau potable dans la commune de Nyanon.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Strate de résidence	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approv en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Rurale	5726,3	19,3	12,0	17,2	2,9	38,8	47,1	8,3	2,9	100,0
Total	5726,3	19,3	12,0	17,2	2,9	38,8	47,1	8,3	2,9	100,0

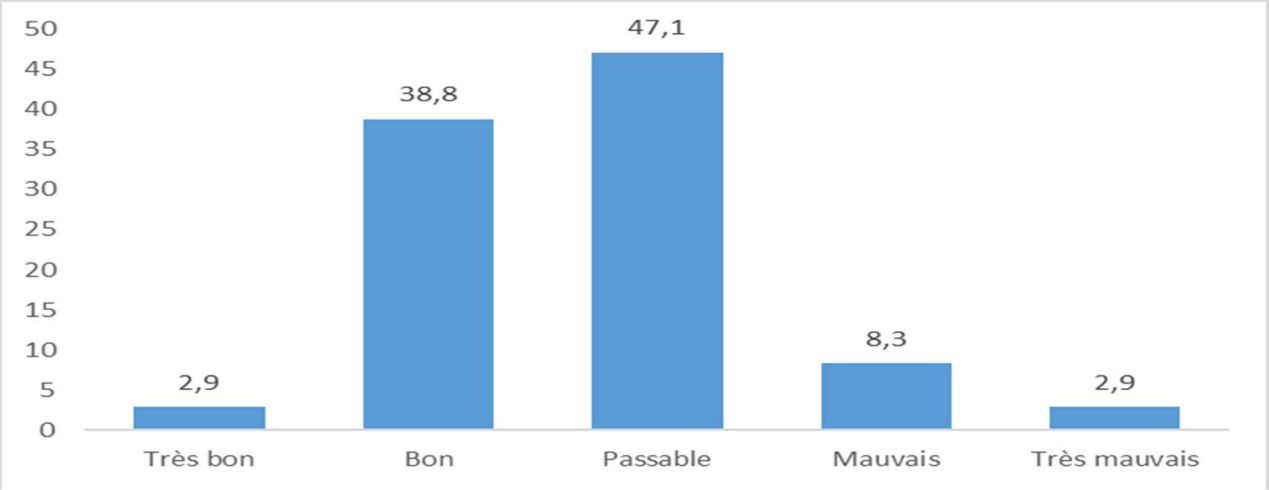

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après le tableau 3.11, la distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau est d'environ 6 Km et les ménages mettent environ 19,3 min pour y arriver. Ils trouvent en moyenne 17 personnes au point d'eau et attendent environ 12 min pour s'approvisionner.

Par ailleurs, la majorité des ménages trouve que le service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau est passable (47,1%). Cependant, un nombre import trouve qu'il est bon (38,8%).

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
	A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Rurale	49,3	51,8	58,3
Total	49,3	51,8	58,3

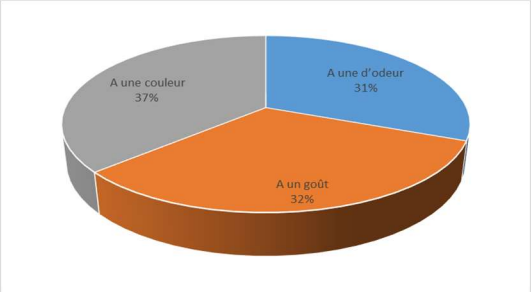

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Il ressort globalement du tableau 3.12 que, l'ensemble des ménages enquêtés estime que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau a une odeur, un goût et une couleur.

III.2.5 SATISFACTION DES BESOINS EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS LA COMMUNE

Ce point porte sur l'analyse de la satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune de Nyanon.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approv en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Rurale	40,6	75,4	1,6	6,3	11,1	69,8	29,4	,8	4,8	7,1
Total	40,6	75,4	1,6	6,3	11,1	69,8	29,4	,8	4,8	7,1

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après le Tableau 3.7, la proportion de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois est de 40,6% et seulement 7,1% de ménages auraient vu leur besoin être satisfait. Parmi ces ménages ayant exprimé leur besoin, 75,4% et 69,8% auraient respectivement contactés la mairie et du chef de village / quartier.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Strate de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Total
Rurale	,4	88,9	11,1	100,0
Total	,4	88,9	11,1	100,0

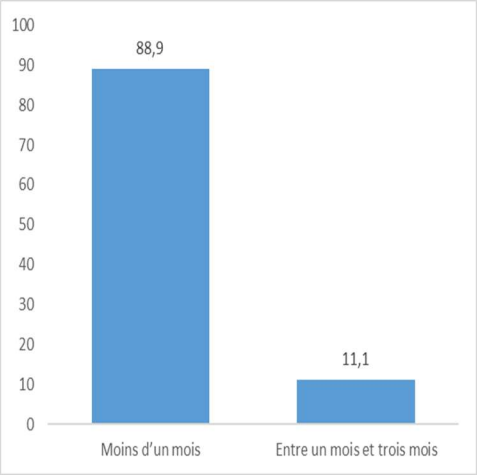

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Les informations du tableau 3.14 montre que 88,9% des ménages réaffirment qu'ils mettraient moins d'un pour satisfaire à leur besoin en approvisionnement en eau ; alors que les autres 11,1,00% auraient obtenu solution entre 1 et 3 mois. En somme, le temps mis entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage est d'environ 0é semaines.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Rurale	73,5	35,5	39,0	44,3	10,5	4,4	2,6	,0
Total	73,5	35,5	39,0	44,3	10,5	4,4	2,6	,0

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Le tableau ci-dessus montre que 73,5% des ménages seraient insatisfaits du service d'approvisionnement en eau. Cela étant, 44,3%, 39% et 35,5% de ces ménages évoquent respectivement les raisons : d'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, de la mauvaise qualité de l'eau et de l'éloignement du point d'eau.

III.2.6 ACTIONS ENVISAGEES EN VUE DE L'AMELIORATION DU SERVICE RENDU EN EAU POTABLE.

Ce point porte sur l'analyse des actions à envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable dans la commune de Nyanon.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s)
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Rurale	67,7	48,1	37,7	13,2	44,2	32,6	30,6	39,0	42,3	41,6	1,6
Total	67,7	48,1	37,7	13,2	44,2	32,6	30,6	39,0	42,3	41,6	1,6

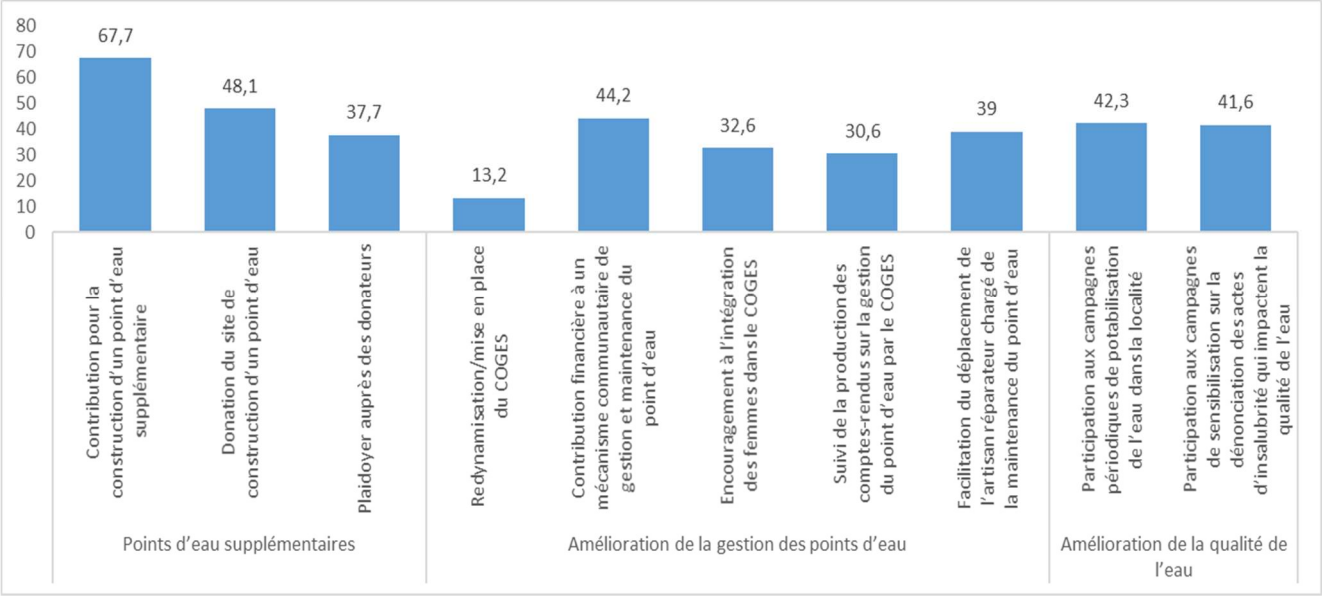

Source : Enquête CCAP2, commune, Nyanon 2022

Le tableau 3.16 montre que 67,7% des ménages seraient prêts à contribuer pour la construction de points d'eau supplémentaires alors que 37,7% souhaiteraient faire un plaidoyer auprès des donateurs.

En revanche, 44,2% s'engageraient à apporter une contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau, tandis que 13,2% opteraient pour une redynamisation / Mise en place du COGES.

Aussi, en ce qui concerne le volet de l'amélioration de la qualité de l'eau, nous constatons que les ménages seraient partagés sur l'avis de participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité et celui de la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau.

III.3. SECTEUR SANITAIRE

Consécutivement à la section précédente relative au secteur de l'eau potable, cette section traite de l'offre et de la demande des services de santé. Les premiers paragraphes posent le diagnostic de l'existant en termes d'infrastructures et de ressources humaines disponibles et à la portée des ménages ; les paragraphes suivants se focalisent sur l'utilisation effective des services de santé, et par conséquent de la perception des ménages envers ceux-ci.

III.3.1 UTILISATION DES FORMATIONS SANITAIRES DANS LA COMMUNE

Dans cette rubrique, nous analyserons la disponibilité et l'utilisation des services de la santé dans la commune de Nyanon.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Rurale	70,3	18,1	11,6	100,0
Total	70,3	18,1	11,6	100,0

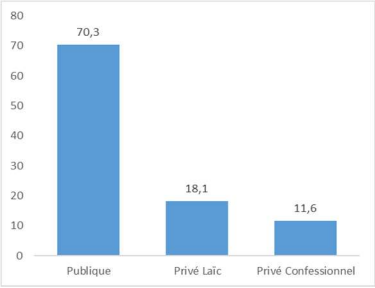

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Le tableau ci-dessus montre que dans la commune, les formations sanitaires publiques seraient les plus utilisées par les ménages soit 70,3%/

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Rurale	35,9	4,3	16,3	68,5	78,3	46,7	1,1
Total	35,9	4,3	16,3	68,5	78,3	46,7	1,1

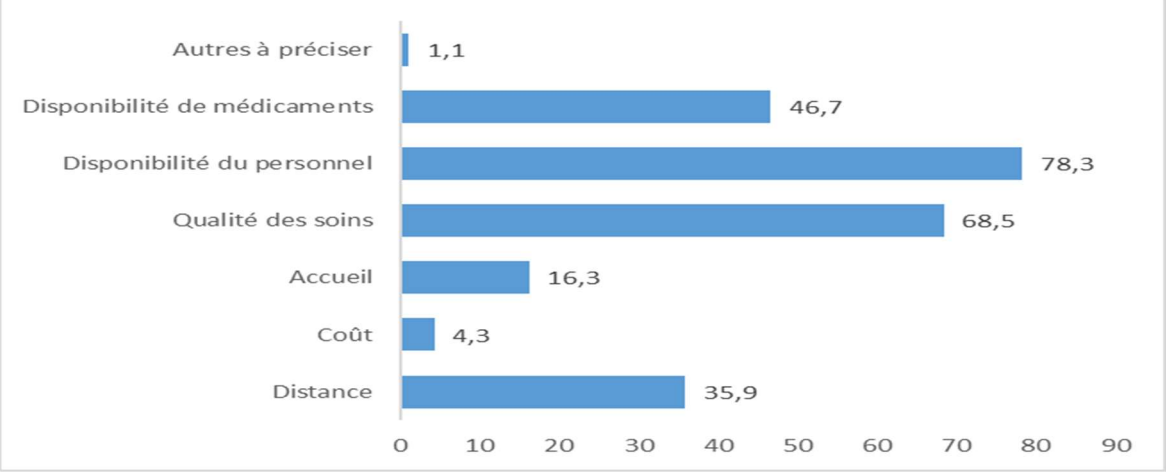

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Un nombre important des ménages enquêtés justifieraient leur choix de types de formation sanitaire privé notamment par la Disponibilité du personnel, la qualité des soins et la disponibilité des médicaments.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation

sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?					
	CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de régional	Hôpital de référence	Total
Rurale	63,7	33,8	1,7	,4	,4	100,0
Total	63,7	33,8	1,7	,4	,4	100,0

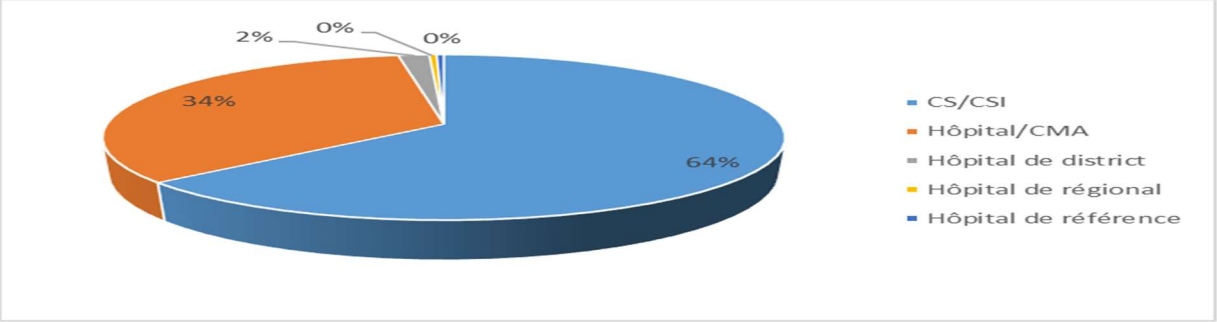

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Les ménages feraient recours à 63,7% des CSI et à 33,8% de l'hôpital / CMA. Une infime partie des ménages fréquenteraient plutôt les hôpitaux régionaux et de référence notamment 0,4%.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Rurale	35,9	64,1	100,0	7887,4	133,3
Total	35,9	64,1	100,0	7887,4	133,3

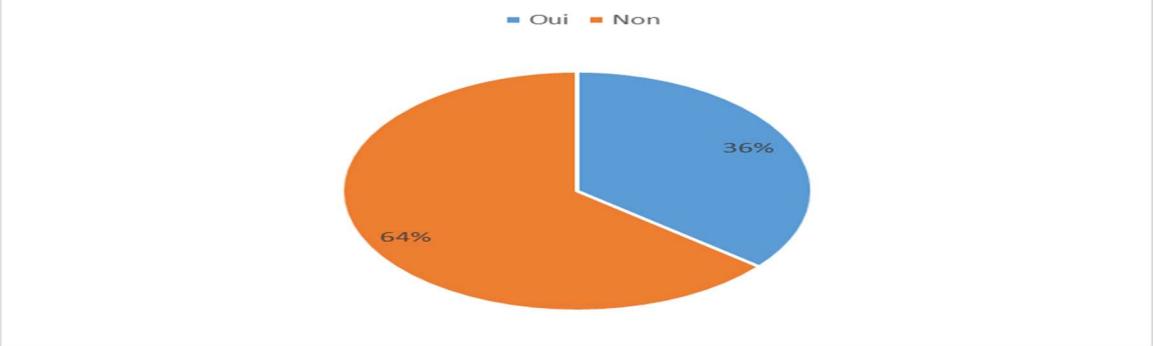

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

La majorité (64,1%) des ménages enquêtés ici estimeraient qu'ils ne sont pas proche de la principale formation sanitaire publique pour obtention des soins. En moyenne, les ménages pourriraient environ 8 Km pour se rendre à la principale formation sanitaire publique qu'ils fréquentent pour obtenir des soins. Ils feraient environ un peu plus de 02 heures de temps en moyen pour s'y rendre.

III.3.2 CARACTERISTIQUE DU PETIT MATERIEL UTILISE DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention de soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Rurale	98,7	99,2	97,5	96,2	92,8	97,0	79,3	79,7	68,4	,0
Total	98,7	99,2	97,5	96,2	92,8	97,0	79,3	79,7	68,4	,0

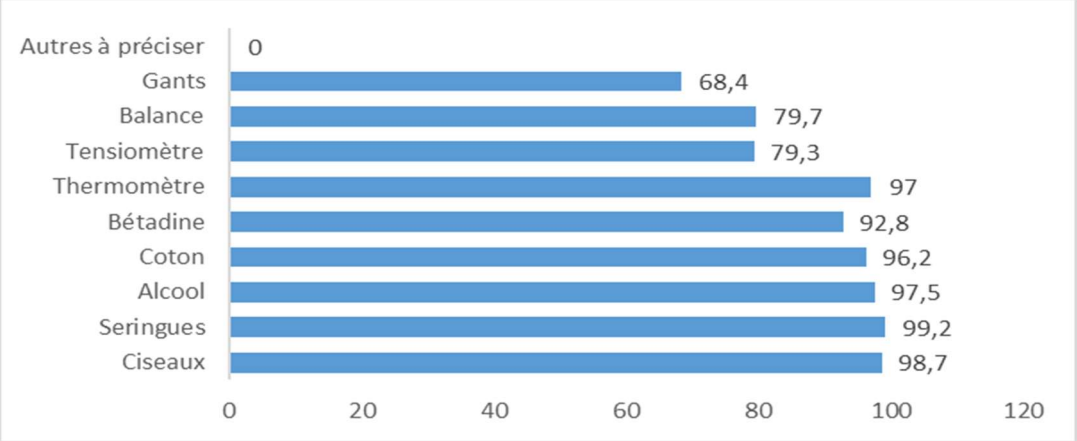

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

La quasi-totalité des ménages déclareraient que les formations sanitaires publiques qu'elles fréquentent principalement disposeraient du petit matériel en l'occurrence : ciseaux, seringues, thermomètre, tensiomètre, balance, gants, coton, alcool et Bétadine.

III.3.3 FINANCEMENT DES SOINS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Rurale	970,9	59,1	13,9	29,1	65,8	5,1	100,0
Total	970,9	59,1	13,9	29,1	65,8	5,1	100,0

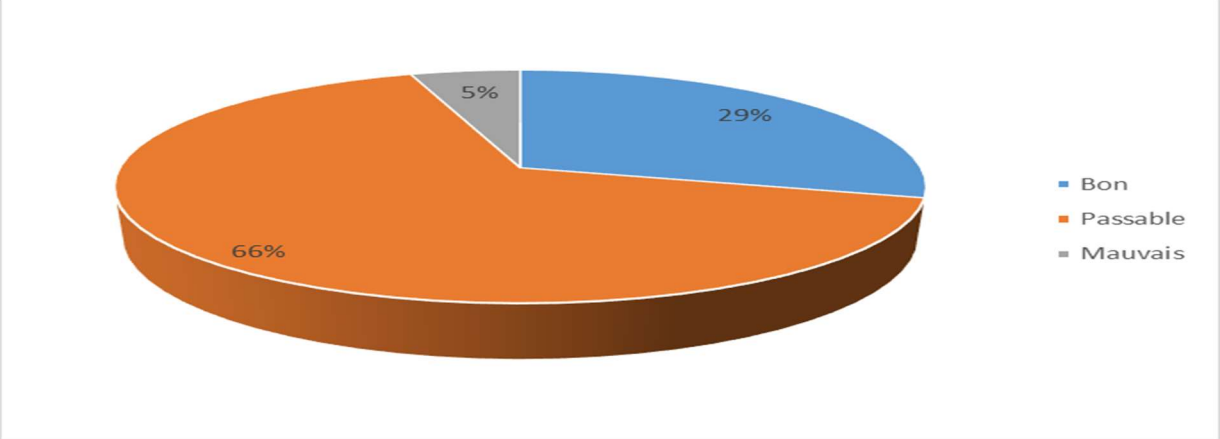

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Les ménages fréquentant très souvent les formations sanitaires publiques déclarent qu'ils y payeraient en moyenne 970 FCFA comme frais pour une consultation ordinaire. Plus de la moitié de ces ménages trouveraient ce montant élevé.

Cependant, 13,9% des ménages déclarent qu'en plus de ces frais, il leur aurait été exigé de payer d'autres frais non autorisés avant être servis. La majorité des ménage (65,8%) juge que l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique seraient passable.

III.3.4 APPRECIATION DU SERVICE RENDU DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

Cette section présente le niveau de satisfaction des ménages vis-à-vis des services de santé rendus par les formations sanitaires de la commune.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Rurale	67,9	39,2
Total	67,9	39,2

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Plus de la moitié (67,9%) des ménages déclarent que les médicaments dédiés aux maladies qui les amènent dans la principale formation sanitaire fréquentée étaient toujours disponibles. Cependant, près de 40% des ménages déclarent que les problèmes de santé du village seraient résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Rurale	29,11	84,1	73,9	56,5	68,1	33,3	59,4	72,5	68,1	66,7	,0
Total	29,11	84,1	73,9	56,5	68,1	33,3	59,4	72,5	68,1	66,7	,0

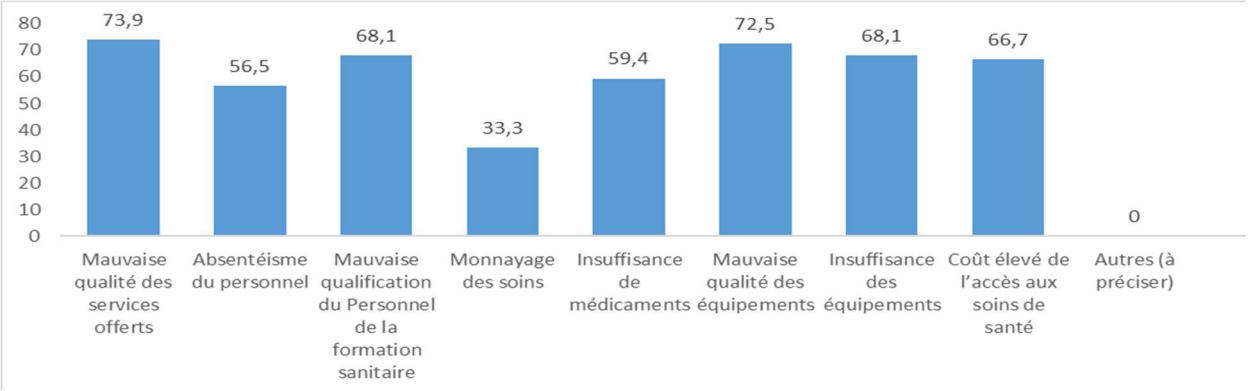

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

De manière globale, moins de 30% de ménage ne seraient pas satisfait des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée. Les principales raisons évoquées pour cette insatisfaction sont : la mauvaise qualité des services offerts, l'insuffisance et la mauvaise qualité des équipements, l'éloignement des formations sanitaires et même le coût élevé de l'accès aux soins de santé seraient évoquées

III.3.5 ACTIONS ENVISAGEES EN VUE DE L'AMELIORATION DU SERVICE EN SOINS DE SANTE

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension / réhabilitation / Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	
Rurale	16,5	52,3	67,5	61,2	36,7	28,3	53,2	25,7	42,2	22,8	32,5	30,8	1,3
Total	16,5	52,3	67,5	61,2	36,7	28,3	53,2	25,7	42,2	22,8	32,5	30,8	1,3

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Un peu plus de 67,5% des ménages seraient prêts à s'engager dans des plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires. Un peu plus de 61,2% de ces mêmes ménages seraient prêts à s'engager dans des plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et 53,2% pour l'accueil et la prise en charge des patients. Enfin, environ 30% de ces ménages ruraux seraient prêts à participer au développement des partenariats publics / Privés et 32% à subvention de la COSA / COGE.

Il ressort les données ci-dessus, que les services de santé de la commune de Nyanon devraient véritablement être améliorés, notamment avec un accent particulier sur l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements et sur le contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical.

III.4. SERVICES DE L'EDUCATION

Dans cette partie, nous présenterons la perception des ménages par rapport aux services publics offerts dans le domaine de l'éducation.

III.4.1 FREQUENTATION SCOLAIRE DANS LA COMMUNE

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Formation Professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Rurale	70	30	77,12	22,88	74,12	25,88	77,42	22,58	33,33	66,67
Total	70	30	77,12	22,88	74,12	25,88	77,42	22,58	33,33	66,67

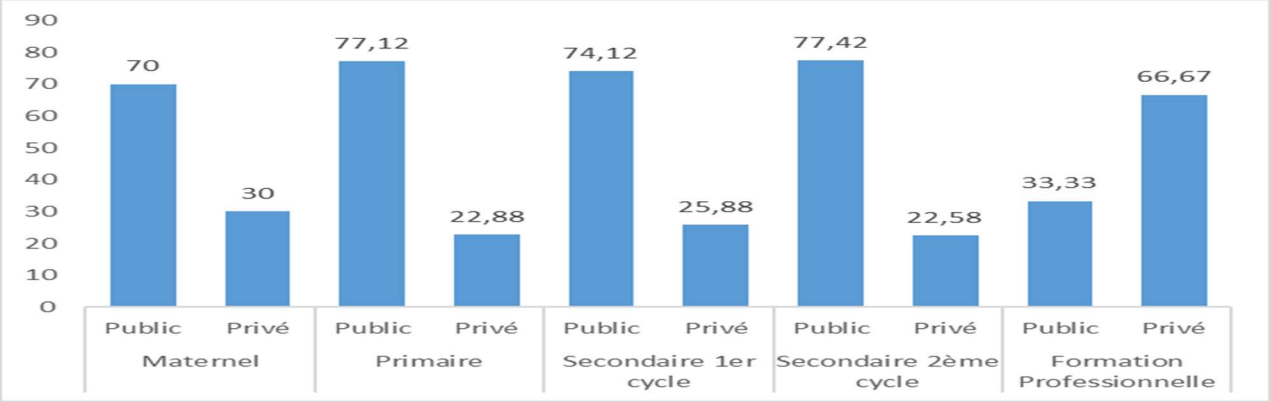

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après le tableau 3.26, les ménages orienteraient beaucoup plus le choix d'inscription de leurs enfants vers les établissements scolaires publics. La tendance est inversée au niveau des centres de formation professionnelle

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Rurale	77,33	82,67	92
Total	77,33	82,67	92

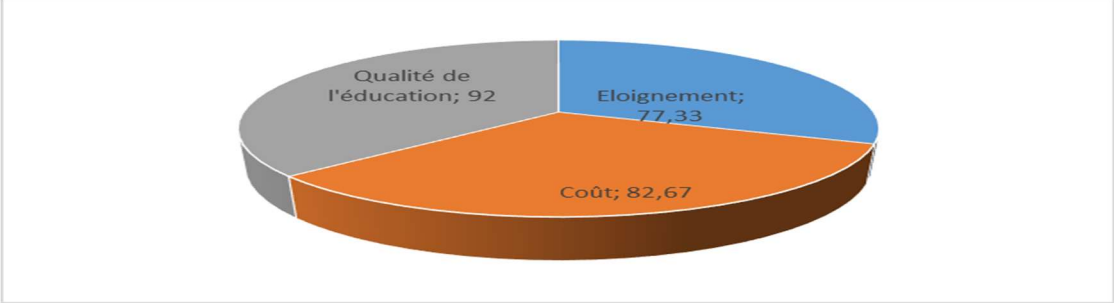

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Les enquêtés justifient leur préférence du public en premier par la qualité de l'éducation, ensuite par le coût et en fin par l'éloignement.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Strate de résidence	Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Rurale	Oui	Non	Total
Maternel	25,48	82,28	17,72	100,00
Primaire	40,30	68,00	32,00	100,00
Secondaire	21,60	64,20	35,80	100,00
Formation professionnelle	0,30	100,00	0,00	100,00
Total	21,94	71,32	28,68	100,00

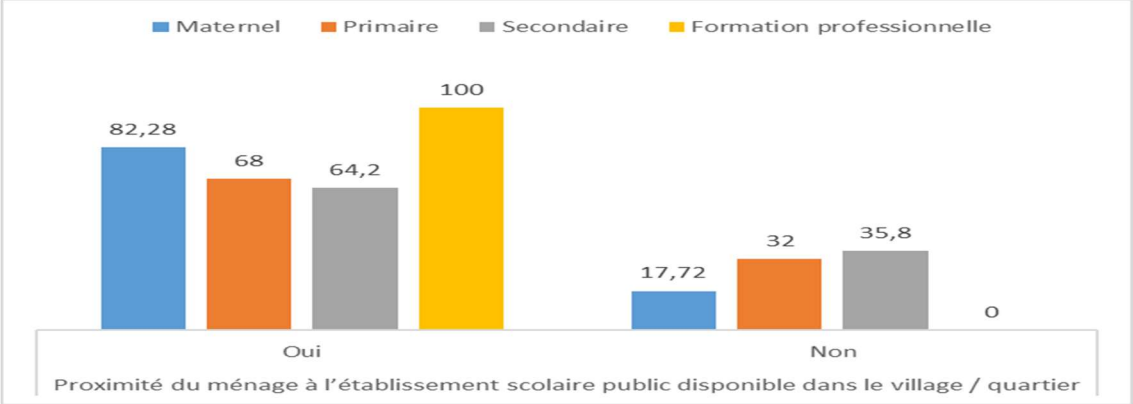

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Il ressort du tableau 3.28 qu'un quart, 40,30% et 21,60% des ménages auraient déclaré avoir respectivement une école maternelle, une école primaire et une école secondaire dans leur localité. L'existence d'un centre de formation professionnelle ne serait relevé que par moins d'un pourcent des ménages.

Par ailleurs, environ trois quart des ménages auraient déclaré que les établissements scolaires fréquenté par leur enfant se trouvent à proximité de leur domicile.

III.4.2 ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DANS LA COMMUNE

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Strate de résidence			
	Rurale		Total	
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	94,19	3,19	94,19	3,19
Primaire	1664,60	23,30	1664,60	23,30
Secondaire	724,30	31,20	724,30	31,20
Formation professionnelle	9,70	0,20	9,70	0,20

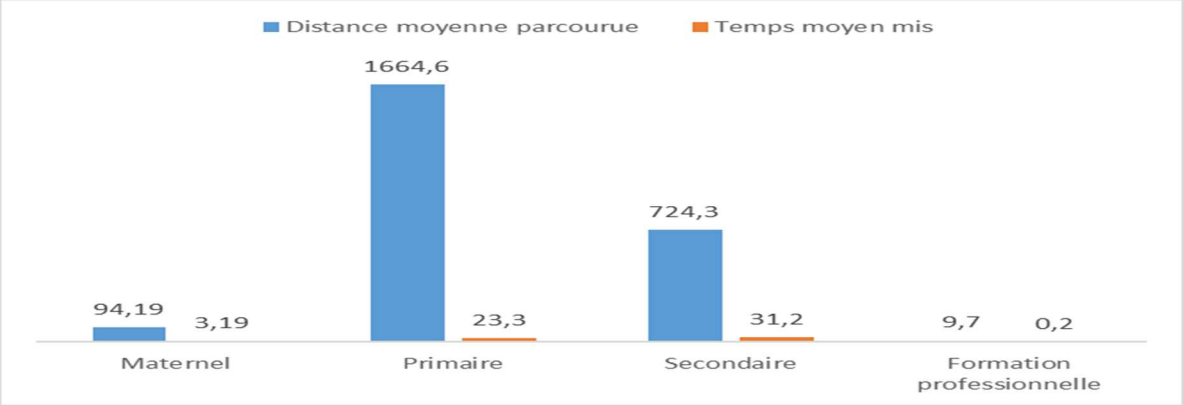

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Au niveau du cycle maternel, les enfants parcourraient en moyenne 100 m et mettraient en moyenne 30 minutes pour rejoindre l'école maternelle qu'ils fréquentent. Au niveau du cycle primaire, les enfants parcourraient en moyenne un peu plus d'un kilomètre et demi (1664,60 m) et mettraient environ 25 minutes pour rejoindre l'école primaire qu'ils fréquentent. Au niveau du cycle secondaire, les enfants parcourraient en moyenne 724,30 m et mettraient environ 30 minutes pour rejoindre l'école secondaire qu'ils fréquentent.

III.4.3 CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté (Rurale)			
	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	4,19	3,55	4,52	0,32
Primaire	20,65	18,06	20,65	2,26
Secondaire	16,45	18,06	18,39	0,00
Formation professionnelle	0,00	0,32	0,32	0,00

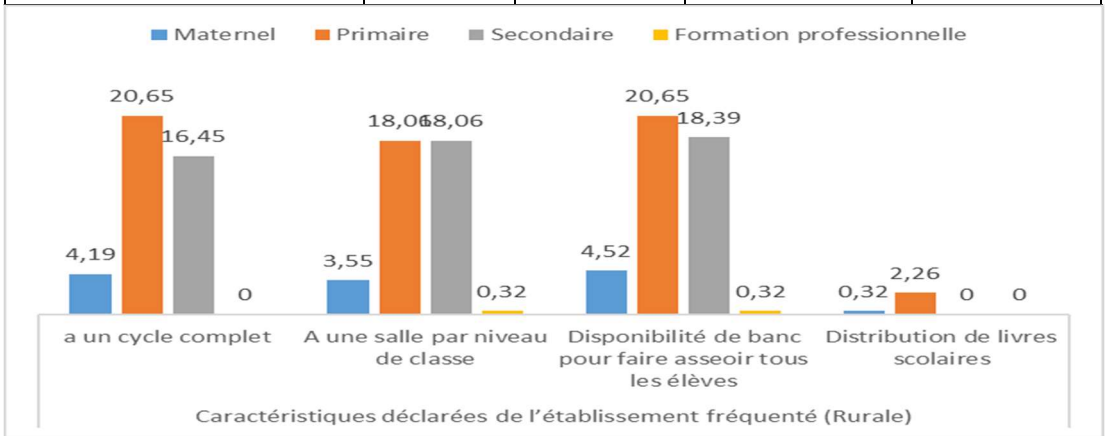

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Au niveau du cycle maternel, moins de 5% des ménages auraient déclaré que l'école où fréquente leur enfant dispose d'un cycle complet, d'une salle par niveau et qu'il y a des bancs pour faire asseoir les enfants.

Au niveau du cycle primaire, environ 20% des ménages auraient déclaré que l'école où fréquente leur enfant dispose d'un cycle complet, d'une salle par niveau et qu'il y a des bancs pour faire asseoir les enfants.

Au niveau du cycle secondaire, environ 18% des ménages auraient déclaré que l'école où fréquente leur enfant dispose d'un cycle complet, d'une salle par niveau et qu'il y a des bancs pour faire asseoir les enfants.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la quasi-totalité des ménages ne se seraient pas

prononcé. De même, la quasi-totalité des ménages déclare qu'on ne procèderait pas à la distribution des livres aux élèves.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	21,29	100	0	0	100
Primaire	22,10	77,8	8,3	13,9	100,0
Secondaire	31,90	81,0	6,3	12,7	100,0
Formation professionnelle	100,00	,0	100,00	,0	100,00

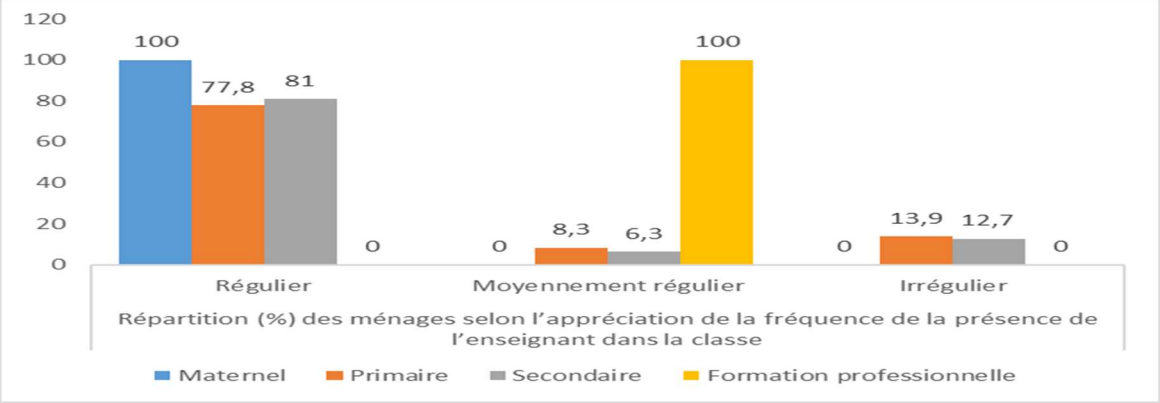

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après les déclarations des ménages, le nombre moyen d'élèves par salle de classe serait de 22 dans les établissements maternels et primaires et de 32 dans les établissements secondaires.

Par ailleurs, la plupart des parents affirme que les enseignants seraient réguliers en classe.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle disponible	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
Maternel	0,32	0	0	0	0	100
Primaire	3,20	10,0	10,0	,0	,0	80,0
Secondaire	3,50	,0	,0	18,2	9,1	81,8
Total	1,77	4,55	4,55	9,09	4,55	81,82

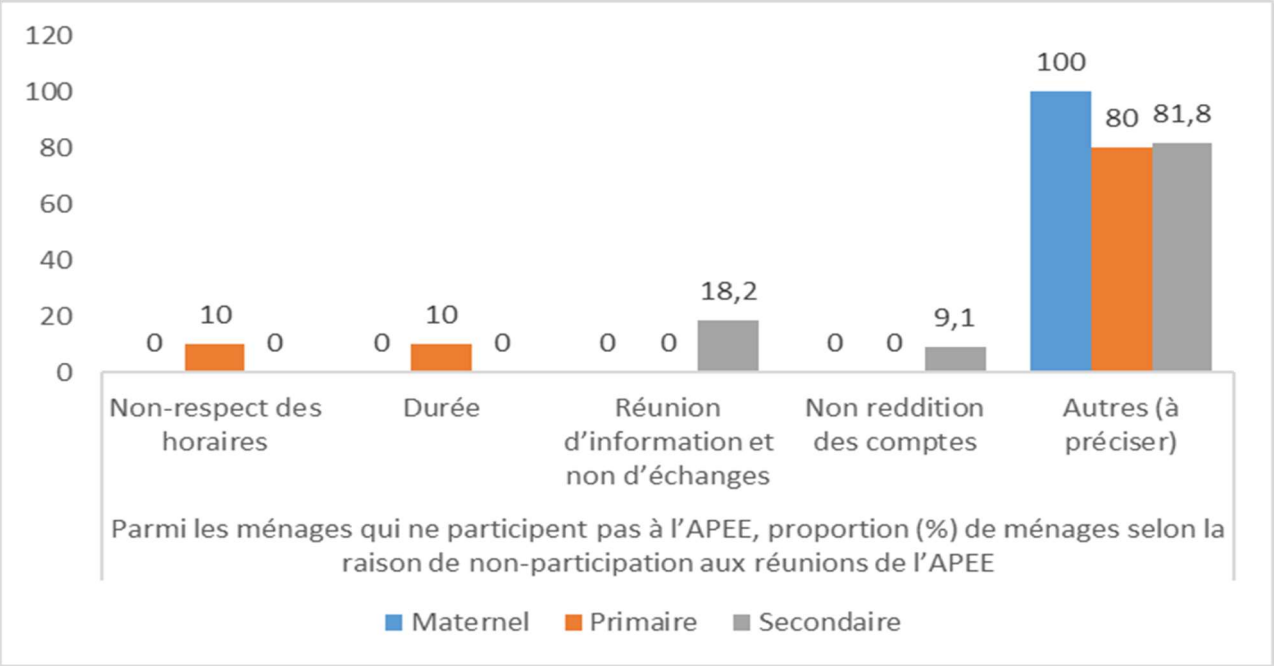

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Le tableau ci-dessus montre que seulement 2% de ménages (environ) ne participeraient pas aux réunions de l'APEE en évoquant comme principaux motifs, la durée de ces réunions, le non-respect des horaires et surtout le fait qu'il s'agisse plus de réunion d'information que de réunion d'échanges.

III.4.4 COUT DE L'EDUCATION ET GESTION DES OUVRAGES DE L'ECOLE

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	4107,15	18428,57	3214,29	25750,01	71,43	21,423	7,143	0
Primaire	3218,1	16925,7	2005,6	22149,4	79,2	11,1	9,7	1,9
Secondaire	8523,8	22254	10873	41650,8	81	9,5	9,5	2,6
Formation professionnelle	15000	5000	3500	23500	100	0	0	0

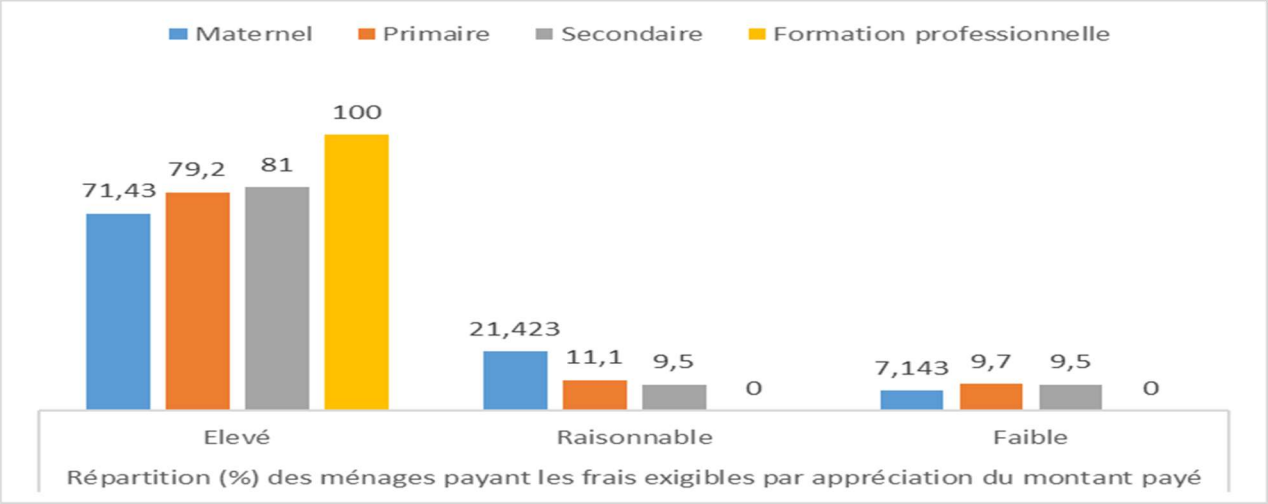

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Concernant les frais d'écolage exigible, les ménages débourseraient pour leur enfant en moyenne 25750,01 FCFA en cycle maternel, 22149,4 FCFA en cycle primaire, et 41650,80 FCFA en cycle secondaire. Plus de 70% des ménages trouveraient ces frais élevés, alors que moins de 10% les trouveraient faibles. La quasi-totalité des ménages déclare qu'elles n'auraient pas eu à payer autre chose en plus des frais exigibles d'éducation.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagées :					
	L'APEE	Le Maire	Une organisation du village	Le MINEDUB /MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres
Maternel	4,19	0,32	0,00	0,00	0,32	0,97
Primaire	21,00	4,20	0,60	0,00	2,30	4,80
Secondaire	18,10	4,20	0,60	0,60	1,00	2,60
Formation professionnelle	0,30	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	10,89	2,26	0,32	0,16	0,89	2,10

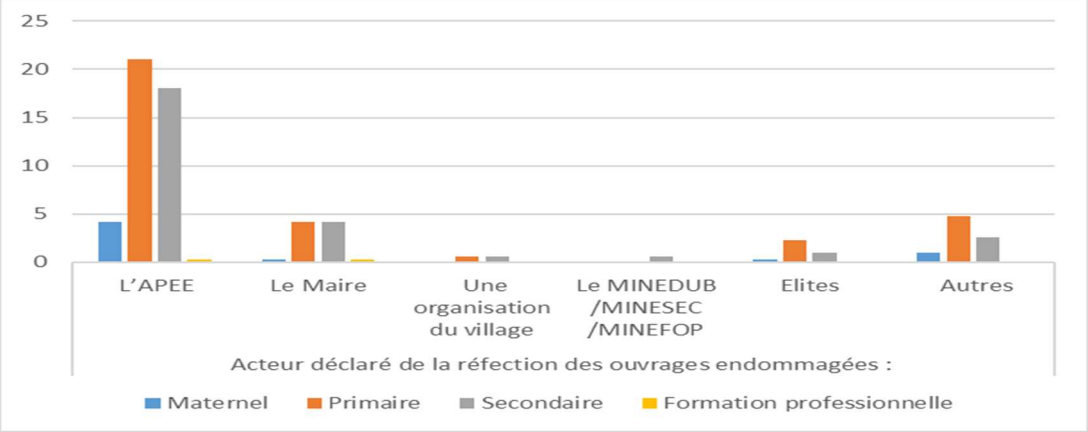

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Pour ce qui est de la réfection des ouvrages endommagés, 10,89% reconnaissent que la réfection aurait été réalisée par l'APEE tandis que moins de 10% estimeraient que cela a été fait soit par le Maire, soit par une organisation du village, soit par l'Etat ou alors soit par l'Elite. L'APEE aurait le plus œuvrée dans les établissements secondaires.

III.4.5 APPRECIATION DU SERVICE DE L'EDUCATION PAR CYCLE

Le tableau ci-dessous présente l'appréciation générale que font les ménages de la commune de Nyanon des services de l'éduction pour chaque cycle d'enseignement.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
Maternel	0,97	33,33	0	33,33	0	0	0	100	33,33	66,67	33,33	0
Primaire	6,8	42,9	38,1	61,9	42,9	19	23,8	85,7	42,9	57,1	38,1	4,8
Secondaire	4,8	60	26,7	40	33,3	20	40	86,7	46,7	40	40	6,7
Formation professionnelle	0	48,72	30,77	51,28	35,9	17,95	28,21	87,18	43,59	51,28	38,46	5,13

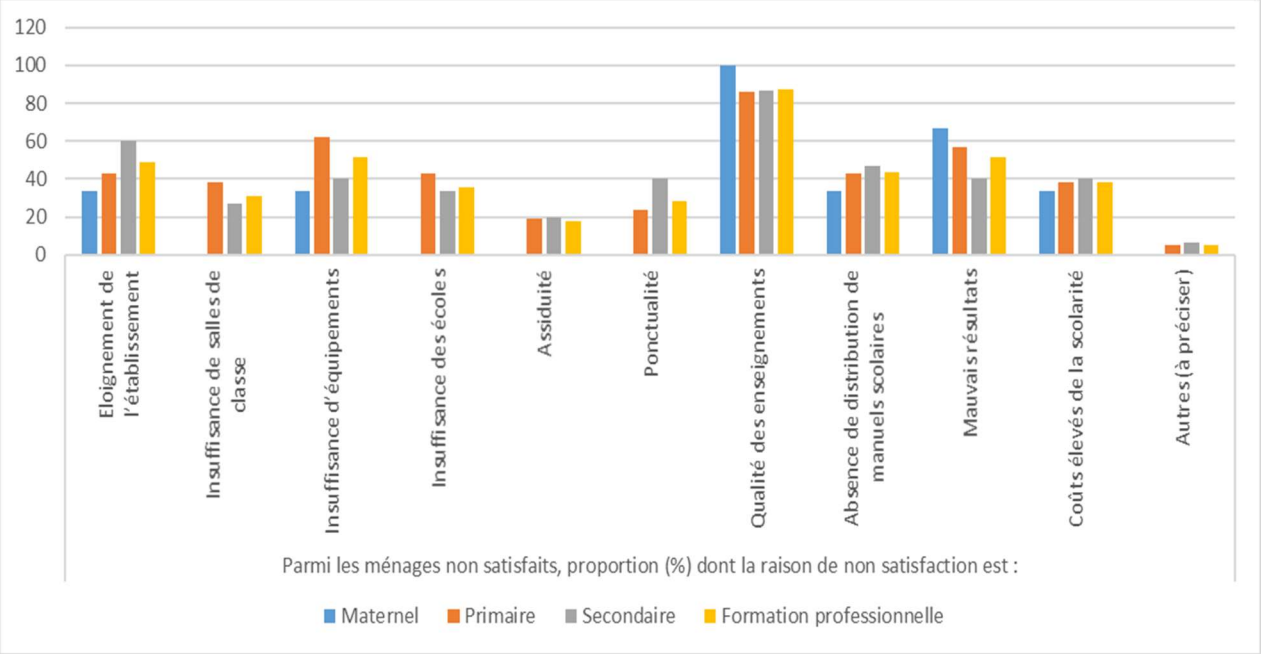

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

De ce tableau, il ressort que la proportion des ménages insatisfaits des services de l'éducation est presque négligeable. Les principales raisons de cette insatisfaction seraient la qualité des enseignements, l'insuffisance d'équipements, les mauvais résultats et l'absence de distribution des manuels scolaires, évoquées à plus de 50% par les ménages.

III.4.6 ACTIONS ENVISAGEES EN VUE DE L'AMELIORATIONS DU SERVICE DE L'EDUCATION

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ;

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres
Maternel	1,29	3,55	2,58	0,97	1,29	2,26	-
Primaire	6,80	11,90	12,90	8,40	7,40	11,60	-
Secondaire	5,20	11,90	11,00	5,20	6,80	9,40	0,30
Formation professionnelle	-	0,30	0,30	0,30	0,30	-	-
Total	3,31	6,94	6,69	3,71	3,95	5,81	0,08

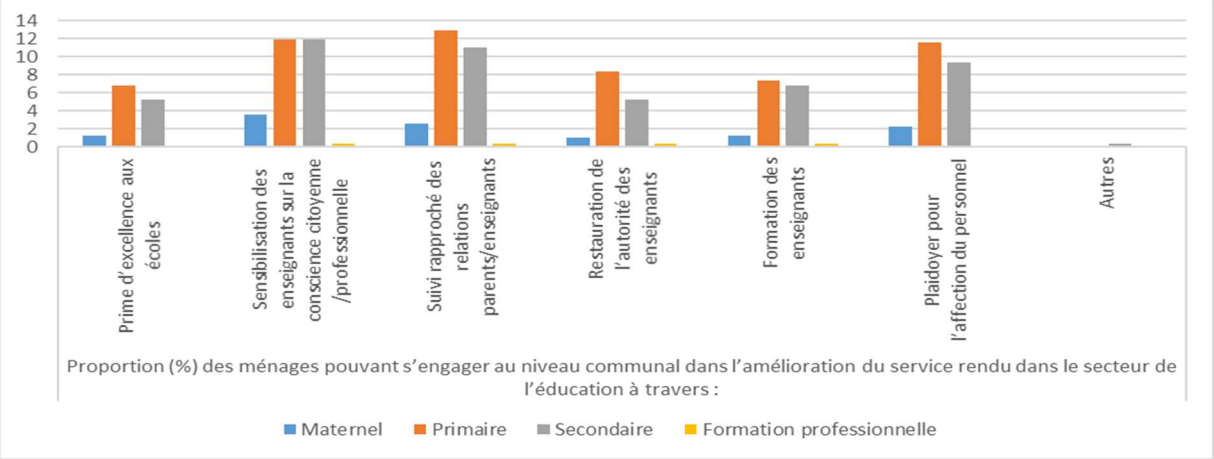

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'après le tableau ci-dessus, peu (plus de 5%) sont les ménages qui déclarent qu'elles pourraient s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers la sensibilisation des enseignant sur la conscience citoyenne / professionnelle, le suivi rapproché des relations parents / enseignants et plaidoyer pour l'affectation des enseignants.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ;

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	3,55	1,29	2,58	3,23	0,65	2,26	1,61	1,61	1,61	0,00
Primaire	18,70	2,30	9,40	13,50	3,90	11,00	10,00	6,80	9,70	0,60
Secondaire	19,00	2,90	9,70	10,00	1,90	9,40	7,70	3,90	9,00	0,00
Formation professionnelle	0,30	0,00	0,30	0,30	0,00	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00
Total	10,40	1,61	5,48	6,77	1,61	5,73	4,92	3,15	5,16	0,16

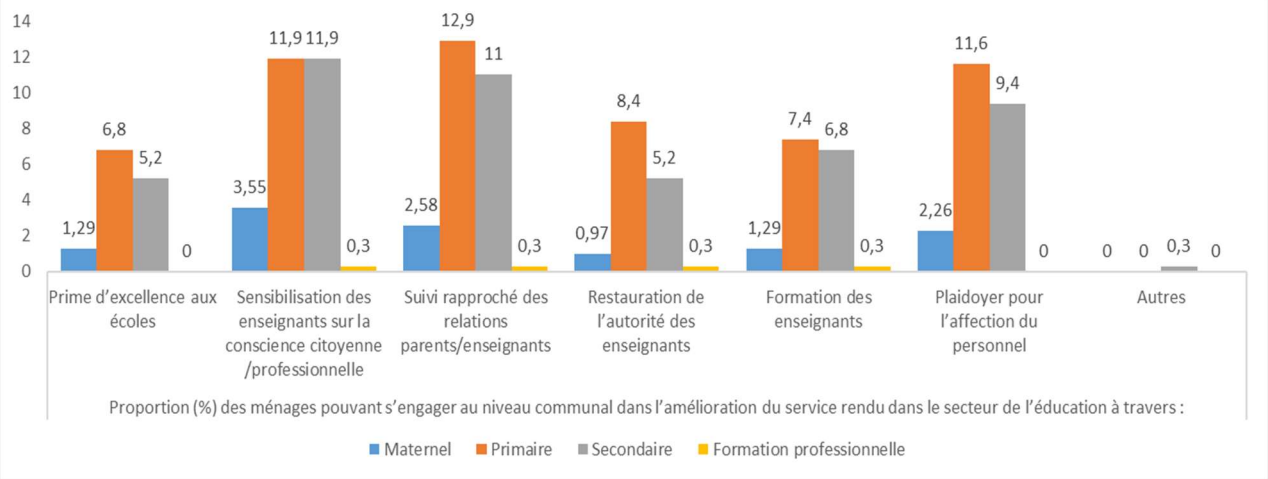

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

En moyenne, les ménages déclarent qu'elles pourraient s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :

- Participation aux activités de l'école (10,40%) ;
- Renforcement des relations parents-enseignants (6,77%) ;
- Dénonciation des enseignants indélicats (5,48%) ;
- Contrôle de la présence régulière des enseignants (5,16%) ;
- Diffusion des bonnes pratiques (3,15%) ;
- Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE (5,73%) ;
- Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE (4,92%) ; et
- Les primes aux bons enseignants (1,61%).

III.5. FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX

Cette partie présente les opinions des ménages par rapport aux services offerts dans l'institution communale.

III.5.1 CARACTERISTIQUE DE LA FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal							
			Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
			En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Acte de naissance	6,10	3,90	26,30	5,26	0,00	10,58	26,32	31,58	0,00	100,00
Acte de décès	0,60	0,60	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Acte de mariage	1,30	1,00	25,00	50,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	100,00
Légalisation des documents officiels	3,50	3,50	9,10	63,64	18,18	9,09	0,00	0,00	0,00	100,00
Délivrance des documents d'Urbanisme	1,30	1,30	75,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Aménagement des voiries	0,60	0,60	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Gestion des déchets /assainissement	0,30	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Hygiène et salubrité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Transport public	0,30	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Eclairage public	8,10	1,30	20,00	0,00	8,00	4,00	8,00	24,00	36,00	100,00
Aménagement des aires de jeux	6,10	1,30	31,60	0,00	0,00	0,00	10,53	31,58	26,32	100,00
Certificat de domicile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Validation des plans de localisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Authentification des documents	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Informations	1,90	1,00	33,30	16,67	0,00	16,67	16,67	16,67	0,00	100,00
Autres	1,30	0,30	50,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

A Nyanon, au sein de la commune, les services le plus demandés par les ménages seraient **l'éclairage public (8,10%) suivi de l'établissement des actes de naissance et l'aménagement des aires de jeu (6,10%).** De ces proportions, respectivement 1,30%, 3,90%,

1,30% trouveraient l'accueil bon.

Par ailleurs, nous notons que les aménages attendraient assez de temps pour obtenir un service de la mairie.

III.5.2 CONTRAINTES DANS LA FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service						
		Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres	Total
Acte de naissance	52,63	40,00	0,00	30,00	30,00	0,00	0,00	100,00
Acte de décès	50,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Acte de mariage	25,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Légalisation des documents officiels	9,09	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Délivrance des documents d'Urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement des voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestion des déchets /assainissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
Aménagement des espaces verts et de loisir	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
Transport public	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Eclairage public	80,00	5,00	10,00	5,00	75,00	0,00	5,00	100,00
Aménagement des aires de jeux	94,74	16,70	5,56	0,00	72,22	5,56	0,00	100,00
Authentification des documents	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Informations	50,00	0,00	0,00	0,00	66,67	33,33	0,00	100,00
Autres	75,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Sur la proportion des ménages ayant sollicité les services communaux, 52,63% des demandeurs d'acte de naissance trouveraient le temps de réponse long pour cause de l'indisponibilité du personnel / absent (40%), l'incompétence du personnel (30,00%) et la mauvaise organisation des services (30,00%). Aussi, la moitié des ménages enquêté trouverait le temps de réponse au service de fourniture d'acte de décès uniquement parce que le personnel de la commune est incompétent.

D'une manière générale, d'après les ménages enquêtés, ils trouveraient long le temps mis par la commune pour répondre à un service parce que le matériel de travail n'est pas toujours disponible ; le personnel est incompétent, indisponible et ne sait pas s'organiser.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	42,11
Acte de décès	50
Acte de mariage	0
Légalisation des documents officiels	0
Délivrance des documents d'Urbanisme	25
Aménagement des voiries	0
Gestion des déchets /assainissement	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0
Transport public	0
Eclairage public	4
Aménagement des aires de jeux	0
Authentification des documents	0
Informations	0
Autres	0

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

D'une manière générale, d'après les ménages enquêtés, la plupart affirmeraient avoir payer un pourboire pour les services rendus tels que : l'établissement des actes de naissance (42,11%) et de décès (50%) et la délivrance des documents d'urbanisme.

III.5.3 PROMOTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LA COMMUNE

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Rurale	2,3	1,29	1,29	3,87	20,6
Total	2,3	1,29	1,29	3,87	20,6

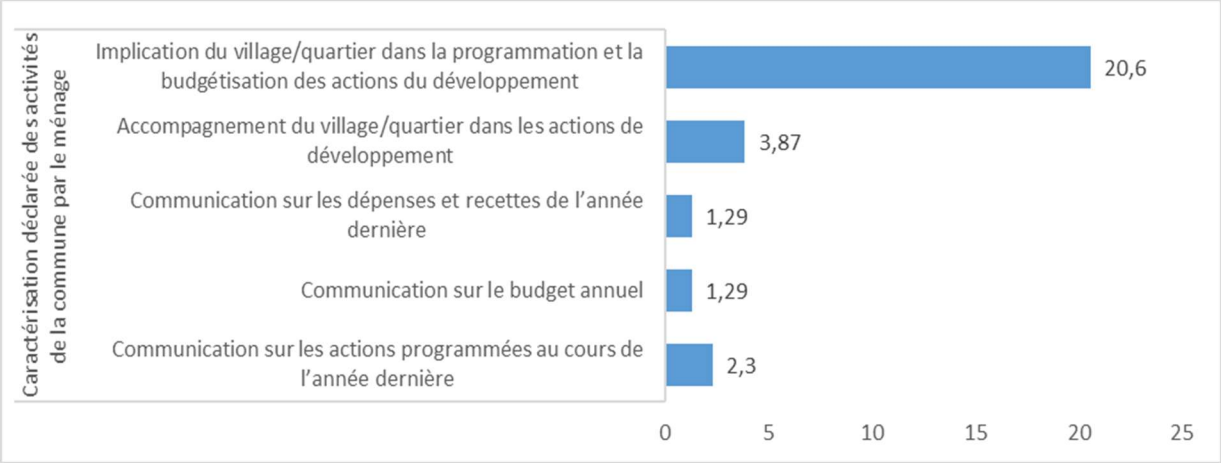

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Il ressort de ce tableau que la mairie communiquerait souvent avec ses populations. Moins de 1,30% des ménages affirment que la mairie communiquerait sur le budget annuel et sur les dépenses et de recettes. Par ailleurs, environ 20% affirme que la mairie impliquerait les populations dans la programmation et la budgétisation des actions de développement.

III.5.4 APPRECIATION DES SERVICES COMMUNAUX

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses	Autre
Rurale	78,06	88,00	70,66	23,14	4,55	13,22	34,30	66,94	27,69	45,45	3,30
Total	78,06	88,00	70,66	23,14	4,55	13,22	34,30	66,94	27,69	45,45	3,30

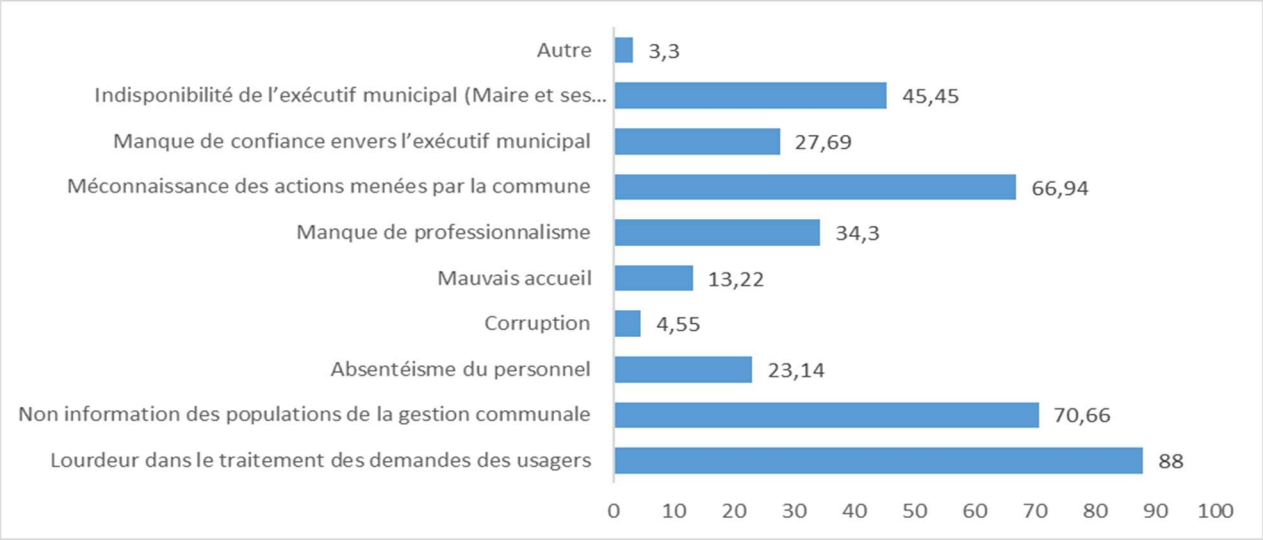

Source : Enquête CCAP2, commune Nyanon, 2022

Environ 78,00% des ménages seraient insatisfait des services communaux. Les principales raisons de l'insatisfaction seraient les lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers, l'indisponibilité des informations sur la gestion de la commune et la méconnaissance des actions menées par la commune.

III.5.5 ACTIONS ENVISAGEES EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES COMMUNAUX

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Rurale	60,30	39,03	47,74	38,06	18,39	25,81	37,42	30,32	40,32	5,20
Total	60,30	39,03	47,74	38,06	18,39	25,81	37,42	30,32	40,32	5,20

D'après le tableau 3.43, les ménages déclarent qu'ils pourraient s'engager dans l'amélioration de la qualité de service rendu par l'institution communale à travers :

- La mise en œuvre des solutions endogènes (47,74%) ;
- Sensibilisation pour les écoute groupés dans les radios communautaires (37,42%)
- Participation aux réunions d'informations et de sensibilisations de la commune (40,32%) ;
- Suivi des tranches horaires dédiées dans les rations communautaires (25,81%) ;
- La contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté (60,30%) ;
- La participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune (51,87%) ;
- L'alimentation et l'exploitation des boîtes à suggestion (39,69%) ;
- La consultation du babillard de la commune (38,06%) ;
- L'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires (30,32%) ;

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION PARTICIPATIF POUR LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1 COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI – EVALUATION PARTICIPATIF

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;

- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2 ATTRIBUTION DU COMITE DE SUIVI – EVALUATION PARTICIPATIF

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.
Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.
Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.
Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3 COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI – EVALUATION PARTICIPATIF

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes)

IV.2. PLAN D'ACTION DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Nyanon	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*25%*	*100%*	*Communes de Nyanon*	• *Rapport d'activité*
		Création de nouveau COGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de création des COGEs*	*30*	*100*	*Communes de Nyanon*	• *Observation* • *Documents administratifs*
		Formation / recyclages des GOGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de formation des COGEs*	*10*	*50*	*Communes de Nyanon*	• *Fiche de présence* • *Rapport de la formation*
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*30*	*Communes de Nyanon*	• *Fiche de présence* • *Rapport de la formation*
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*50*	*Communes de Nyanon*	• *Fiche de présence* • *Rapport de la formation*
	Réhabilitation des points d'eau	Sensibilisation des populations	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de*	*0*	*50*	*Communes de Nyanon*	• *Enquêtes terrain*

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	existant	sur leur importance dans la gestion des points d'eau				*redynamisation des COGEs*				
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	*Responsable secteur eau*			*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*50*	*Communes de Nyanon*	• *Enquêtes terrain*
SANTE										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Nyanon*	• *Correspondance adressée à l'Etat*
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Nyanon*	• *Correspondance adressée à l'Etat*
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*	*50*	*100*	*District de sante de Nyanon*	• *Rapport d'activités*
		Création des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de création des COSA*	*50*	*100*	*District de sante de Nyanon*	• *Observation*
		Formation des	Représentant	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de*	*0*	*50*	*District de*	• *Fiche de*

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		COSA	chef de district de santé			*réunion de formation des COSA*			*sante de Nyanon*	*présence* • *Rapport de la formation*
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de qualité	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*0*	*50*	*District de sante de Nyanon*	• *Enquêtes terrain*
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*District de sante de Nyanon*	• *Correspondance adressée à l'Etat*
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé			Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*District de sante de Nyanon*	• *Correspondance adressée aux ONGs cible*
EDUCATION										
Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre publique en service de l'éducation la	Améliorer la qualité de l'encadrement dans les établissements scolaires	Renforcement régulier des capacités des enseignants	Commune	2022	2024	• Nombre de sessions de formation Nombre d'enseignants formés	0	35	PV de réception	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
		Plaidoyer auprès de l'APEE, pour	Commune	09/22	12/22	• 01 exemplaire de	0	100	Fiche de paie	*Correspondance adressée à*

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
commune de NYANON		une prime à l'assiduité, ainsi qu'une meilleure organisation des emplois du temps des enseignants				l'argumentaire Nombre d'enseignants primés				*l'APEE*
	Faciliter l'harmonisation des coûts de scolarité dans les établissements scolaires	Affichage des coûts conventionnels de scolarité	Commune	2022	2024	Nombre d'affichages réalisés dans chaque établissement scolaire	0	5	PV de réception	Observation + Enquête terrain
	Accroitre la quantité et la qualité des infrastructures et équipements des établissements scolaires	Equipement de 35 salles de classes ;	Commune	2022	2023	Nombre de salles de classe nouvellement équipées	0	35	PV de réception	Observation + Enquête auprès des établissements bénéficiaires
		Appui en manuels scolaires à 350 élèves ;	Commune	2022	2024	Nombre d'élèves bénéficiaires de manuels scolaires	0	350	Fiche de décharge	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX										
Améliorer le niveau de satisfaction de l'offre en services communaux auprès des ménages	Amélioration de la communication sur les actions de la commune	Élaboration et vulgarisation du plan de communication de la commune	Commune	2022	202	Existence d'un plan de communication	0	1	• Plan de communication Rapport d'activité	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
		Equipement de 60 babillards (dont 01 dans chaque village de	Commune	2022	2023	Nombre de babillards mis en place	0	50	PV de réception	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		la commune)								
	Amélioration du niveau de participation des ménages aux actions de la commune	Organisation de campagnes de sensibilisation annuelle (02 par an pendant 02 ans) des ménages sur l'importance de la participation aux activités de la commune	Commune	2022	2024	Nombre de campagnes organisées	0	4	Fiche de présence	Observation
		Adoption d'une décision du conseil municipal contraignant les conseillers municipaux à diffuser les résultats du conseil aux populations	Commune	2022	2023	Existence d'une délibération	0	1	Archives de la commune	Observation
		Implication des populations dans la mise en œuvre des activités HIMO / Projets d'infrastructures	Commune	2022	2024	Nombre de projets HIMO réalisés	0	10	Rapport d'activités	Observation
	Améliorer la qualité de service du personnel	Organisation trimestrielle des fora d'échange sur l'importance	Commune	2023	2024	• Nombre de fora tenus Nombre de personnels	0	2 fora de 15 participants	Fiche de présence Photos	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	communal	de la bonne conduite du personnel communal (pendant 01 an)				participants		chacun		
		Organisation annuelle des cérémonies de remise de prix aux personnels exemplaires	Commune	2022	2024	Nombre de personnels primés	0	4	Archives de la commune	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
		Élaboration et vulgarisation d'un code d'éthique et de bonne gouvernance du personnel communal	Commune	09/22	12/23	Existence d'01 code d'éthique et de bonne gouvernance	0	1	Archives de la commune	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En somme, dans le cadre de l'amélioration de l'action publique dans la commune de NYANON, nous formulons les recommandations ci-après :

Concernant le secteur Eau Potable, il ressort qu'il faudrait :

- Réhabiliter les points d'eau dysfonctionnels ;
- Réparer en temps réel les pannes qui peuvent survenir au niveau des points d'accès d'eau ;
- Créer de nouveaux points (environ 10 nouveaux points d'eau)
- Mettre en place un mécanisme d'intervention et de réparation des points d'eau en cas de panne ;
- Créer des points d'accès à l'eau potable supplémentaires ;
- Sensibiliser et former les populations à la potabilisation de l'eau.

Au niveau du secteur santé, il ressort qu'il faudrait :

- Améliorer les conditions salariales du personnel soignant
- Renforcer le plateau technique des formations sanitaires sanitaires existante ;
- Rendre disponibles les médicaments dans les pharmacies des formations sanitaires ;
- Augmenter le nombre de personnels soignants dans les centres de santé.
- Créer des formations sanitaires supplémentaires ;

Au niveau du secteur éducation, il ressort qu'il faudrait :

- Redynamiser l'APEE ;
- Veille à l'assiduité des enseignants dans les salles de classe ;
- Voir au rabais le coût de la formation scolaire dans les établissement scolaire ;
- Distribuer plus de manuels scolaires dans les établissements scolaires ;
- Augmenter le nombre de salle de classe dans les établissements scolaires ;

Au niveau des services offerts par la commune, il ressort qu'il faudrait :

- Impliquer davantage la population dans les prises de décisions ;
- Réduire les lourdeur dans le processus de traitement des dossiers par la commune ;
- Multiplier la sensibilisation des populations sur les actions menées par la commune

ANNEXES